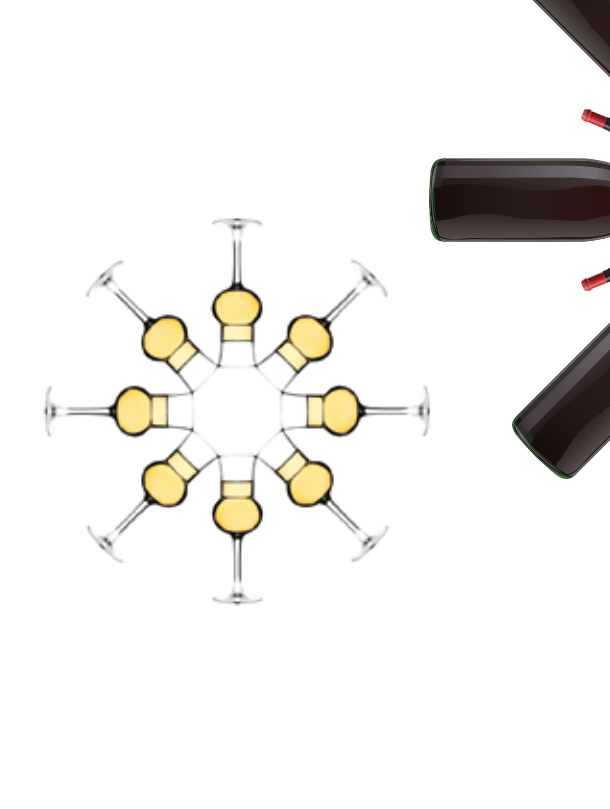
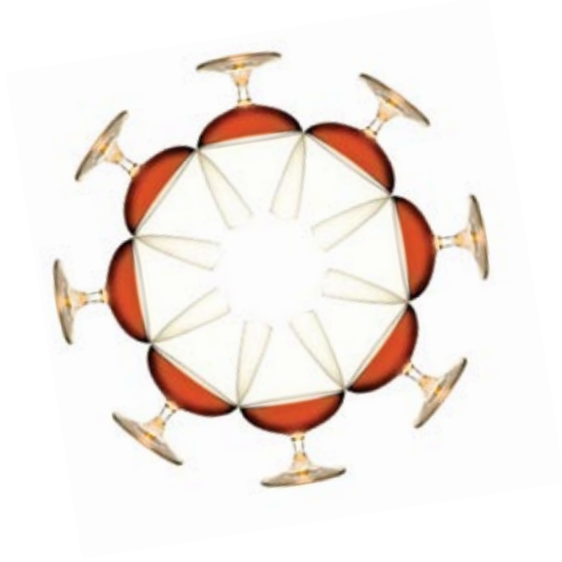




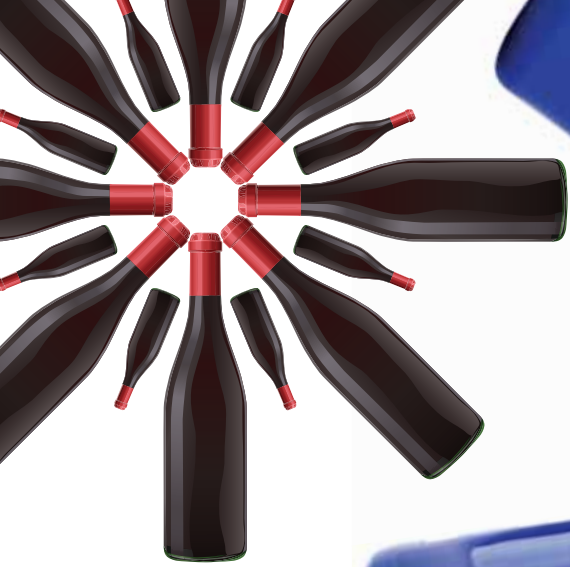
PASSION
SAVOIR-FAIRE
INNOVATION

RAPPORT ANNUEL 2010





3	Faits saillants
4	Message du président du conseil d'administration
6	Message du président et chef de la direction
9	Comité de direction
10	Revue des activités
22	Tendances
34	Reddition de comptes
36	Données commerciales
38	Revue financière
49	Rapport de la direction
50	Rapport des vérificateurs
51	États financiers consolidés
70	Information trimestrielle
72	Rétrospective des 10 derniers exercices
78	Gouvernance





DÉCOUVREZ
VOTRE PROFIL
DE GOÛT

SAD
SAD

- ORANGE
- FRUIT
- ALUMINUM ET POND

FAITS SAILLANTS

Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(en millions de dollars et en millions de litres pour les ventes en volume)

	2010	2009	Variation en %
Résultats d'exploitation			
Ventes nettes	2 542,2	2 417,8	5,1
Bénéfice brut	1 344,0	1 275,9	5,3
Charges d'exploitation nettes ⁽¹⁾	476,8	469,2	1,6
Bénéfice net	867,2	806,7	7,5
Situation financière			
Actif total	627,8	590,3	6,4
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	225,8	209,6	7,7
Fonds de roulement net	(157,7)	(140,5)	(12,2)
Passif à long terme	23,2	24,3	(4,5)
Capitaux propres	44,8	44,8	–
Ventes nettes par réseaux de vente			
Succursales et centres spécialisés	2 254,3	2 140,9	5,3
Grossistes-épiciers	287,9	276,9	4,0
Total	2 542,2	2 417,8	5,1
Ventes nettes par catégories de produits			
Vins	1 900,3	1 799,9	5,6
	142,3 L	137,0 L	3,9
Spiritueux	551,4	529,4	4,2
	20,3 L	19,6 L	3,6
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées ⁽²⁾	90,5	88,5	2,3
	11,4 L	11,5 L	(0,9)
Total	2 542,2	2 417,8	5,1
	174,0 L	168,1 L	3,5
Autres données financières			
Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation	1 624,6	1 534,4	5,9
Ventes nettes aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽³⁾	270,8	231,2	17,1

(1) Après déduction des autres produits

(2) Couramment appelées *coolers* ou *cocktails*

(3) Ventes effectuées à titre d'intermédiaire, non comprises dans le chiffre d'affaires

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

L'année qui se termine à la SAQ en fut une de bilan,
mais aussi de perspectives d'avenir.

NORMAN HÉBERT JR. PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



En publiant son Plan stratégique 2010-2012, la Société a mesuré tout le chemin parcouru dans la dernière décennie.

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, la SAQ a précisé sa position actuelle dans le commerce de détail québécois et dans une industrie mondiale en pleine transformation. Elle a également tracé la voie à suivre pour continuer d'offrir aux Québécois la meilleure offre de produits aux meilleurs prix.

Une nouvelle vision

Inspirée par la passion, le savoir-faire et l'innovation, la SAQ a élaboré son Plan stratégique en consultation avec ses employés, gestionnaires, syndicats, partenaires d'affaires et membres du conseil d'administration. Devenir un leader mondial en sélection et en vente de vins et de spiritueux, voilà la nouvelle vision qui guidera l'entreprise dans toutes ses démarches au cours des prochaines années.

Celle qui vient de passer a permis à la SAQ d'atteindre des résultats exceptionnels. En effet, non seulement remettra-t-elle à son actionnaire un dividende record de 867,2 millions de dollars mais, surtout, elle continue de bénéficier d'un taux de satisfaction de sa clientèle de plus de 90 %.

Une entreprise citoyenne

Au-delà de sa vocation commerciale, la SAQ assume pleinement son rôle de citoyen responsable. Soucieuse de resserrer son éthique de vente en succursale, elle a mis en place une série d'actions qui produisent déjà leurs effets. Notamment, dans le cadre du programme de clients-mystères mineurs, les employés des succursales ont refusé la vente à des clients mineurs dans 92 % des cas en moyenne.

Tout en exerçant rigoureusement son mandat, la SAQ s'applique à contribuer toujours davantage à la vie collective au Québec. Dans cette perspective, ses contributions aux activités de financement de quelque 400 organismes et aux festivités liées à 80 événements dans toutes les régions du Québec ont atteint 7,3 millions de dollars en 2009-2010.

Guider la conduite des affaires

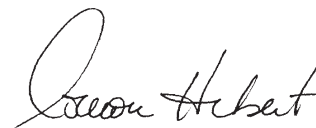
Constitué de 12 membres, le conseil d'administration de la Société s'est enrichi d'une nouvelle expertise. M^{me} Céline Blanchet s'est en effet jointe au conseil en octobre 2009 et participe, entre autres, aux travaux du comité des ressources humaines et du comité des pratiques commerciales. Au nom de mes collègues, je lui souhaite la bienvenue et la remercie de sa contribution.

Le conseil s'est réuni à 12 occasions afin de mener à bien son mandat, qui est de conduire les affaires de la SAQ en harmonie avec les règles dictées par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

De belles perspectives

On ne peut qu'être optimiste à l'égard de l'avenir de la SAQ. Bien que son environnement d'affaires soit en profond changement, elle a tous les atouts nécessaires pour tirer son épingle du jeu. L'industrie mondiale du vin évolue rapidement et apporte son lot de défis. Au cours des prochaines années, la SAQ devra saisir toutes les occasions de préserver ses acquis et d'offrir encore plus aux Québécois. Pour ce faire, elle continuera à constamment améliorer l'expérience d'achat de ses clients et fera les gestes susceptibles de renforcer son positionnement à l'échelle internationale.

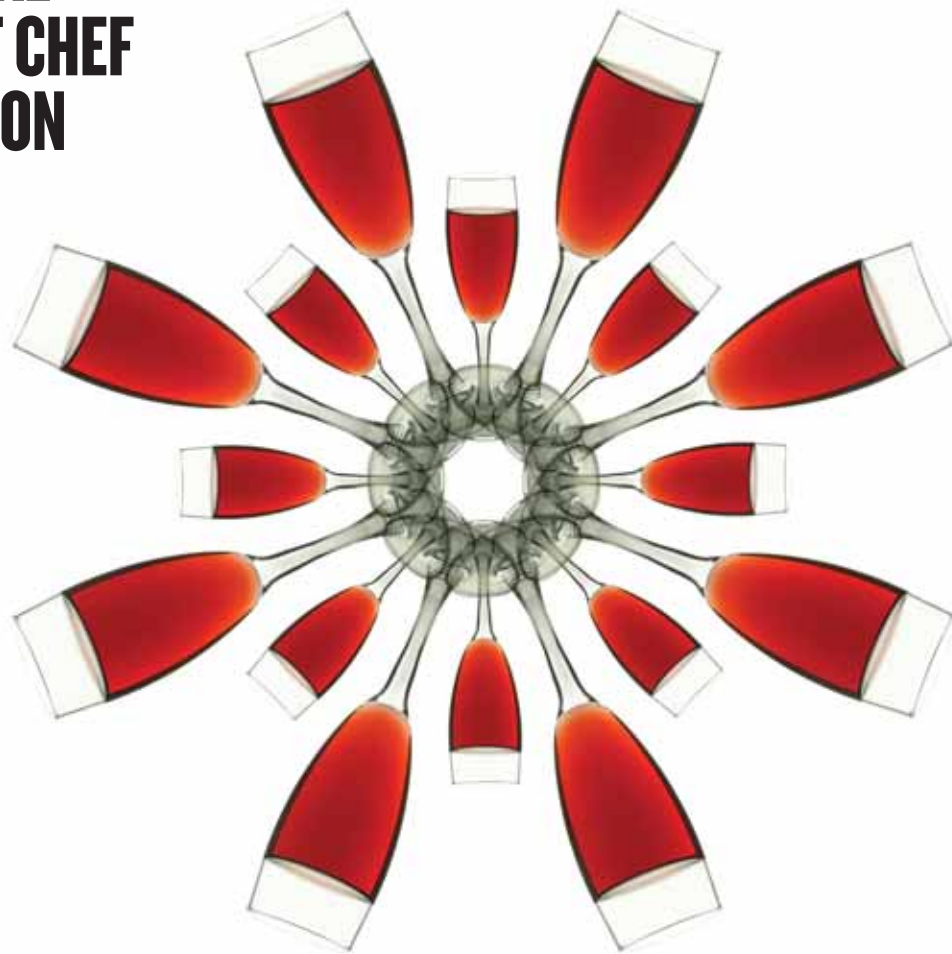
Ces défis, j'en suis convaincu, seront pleinement relevés par l'équipe de direction en place. Je profite donc de l'occasion pour en remercier les membres et les assurer de la confiance et de l'appui des membres du conseil d'administration. Car notre plus grand désir à tous est de voir continuer de grandir une entreprise agile et performante qui fait à juste titre la fierté des Québécois.



NORMAN HÉBERT JR.
Président du conseil d'administration

La SAQ est une entreprise performante qui présente une solide santé financière. Elle l'a démontré à plusieurs égards cette année.

PHILIPPE DUVAL PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



Ses ventes nettes consolidées se situent à 2,54 milliards de dollars, une progression de 5,1 % par rapport à l'année dernière.

En 2010, chaque dollar de vente aura coûté 18,8 cents en frais d'exploitation alors qu'il en coûtait 24,3 cents en 2004.

Des résultats qui nous rendent fiers

À l'issue de l'exercice 2009-2010, le bénéfice net a atteint 867 millions de dollars par rapport aux 807 millions de dollars de l'an dernier, une croissance de 7,5 %. En 5 ans, l'endettement bancaire moyen de la SAQ a diminué de 285 millions de dollars, soit une réduction de 85 %. Ces résultats nous rendent fiers puisqu'ils rejaillissent sur les quelque 7 000 employés de l'entreprise, qui se mobilisent quotidiennement pour transmettre leur passion, démontrer leur savoir-faire et faire preuve d'innovation.

Nos orientations stratégiques

C'est autour de quatre orientations stratégiques que s'articule le Plan stratégique 2010-2012 de la SAQ : l'agilité de l'organisation, notre réputation en tant qu'entreprise responsable, de nouvelles pistes de croissance au sein de notre industrie et, avant tout, l'expérience d'achat de nos clients. C'est cette dernière qui inspire chaque jour des actions visant à offrir aux consommateurs une vaste gamme de produits de qualité, un service-conseil hors du commun et des magasins qui se démarquent dans le commerce de détail au Québec.

Une expérience d'achat hors du commun

À cet égard, l'exercice 2009-2010 aura été ponctué de nombreuses réalisations. Le concept des pastilles de goût a été étendu à l'ensemble du réseau et connaît un succès retentissant auprès de la clientèle. L'environnement des succursales est aussi en constante évolution. Au terme de cette année, ce sont plus de 70 succursales qui arborent un nouveau concept empreint de plus de convivialité et propice à la découverte.

En février, la SAQ inaugurerait la nouvelle succursale phare de son réseau, située sur le boulevard Laurier à Québec. Combinant les bannières Signature et Sélection sous un même toit, cette nouvelle succursale élève l'expérience de magasinage de vins et de spiritueux à un niveau jamais atteint auparavant.

Le vin est un vaste domaine et nos employés ont à cœur d'apprendre et d'explorer constamment ce monde fascinant afin de le partager avec nos clients. Nous tenons à cela et nous investissons 5 % de la masse salariale de nos employés de magasins dans la formation continue. Cette année, nous avons animé quelque 65 000 heures d'ateliers et de cours.

C'est dans un souci constant de renouveler sa gamme de produits que l'entreprise a introduit cette année pas moins de 110 nouveaux produits courants et quelque 1 000 nouveaux produits de spécialité et Signature. Au total, ce sont quelque 10 500 produits qui ont été commercialisés par le biais de nos divers canaux de distribution.

Un développement harmonieux

Ayant intégré les principes de développement durable à l'ensemble de ses opérations, la SAQ a poursuivi ses efforts par la mise en place d'un Programme de gestion des matières résiduelles dans ses succursales, élargi sa gamme de produits agrobiologiques et écologiques et réduit sa consommation d'énergie dans ses établissements commerciaux et administratifs.

À titre d'employeur, la SAQ est extrêmement fière de compter sur l'engagement de ses employés. Misant sur une approche de collaboration dans un climat de confiance mutuelle, elle a signé un nouveau contrat de travail avec deux de ses partenaires syndicaux : un contrat de sept ans avec ses employés membres du Syndicat des Travailleurs(euses) de la Société des alcools du Québec (STTSAQ) et un contrat de huit ans avec ses employés membres du Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ (SEMB-SAQ CSN).

Préparer l'avenir

À tous égards, l'exercice 2009-2010 aura été marqué par des résultats exceptionnels. Ce sont ces derniers qui nous permettent aujourd'hui de préparer l'avenir. La SAQ est désormais une entreprise plus agile capable de construire sur son expertise.

La SAQ est aussi en concurrence avec d'autres grands joueurs dans le domaine des achats sur la scène mondiale. Or, pour continuer de proposer aux Québécois une offre de produits variée comportant un rapport qualité-prix compétitif, nous devons être un détaillant d'exception et faire preuve d'innovation. Bref, nous devons être un leader mondial et c'est ce que nous nous emploierons à devenir au cours des prochaines années.

Je tiens à remercier tous les employés de la SAQ, les membres du comité de direction ainsi que ceux du conseil d'administration pour leur passion, leur savoir-faire, leur rigueur et leur confiance. Sans eux, la poursuite de nos objectifs, l'atteinte des meilleurs standards et la réalisation de notre vision seraient impossibles.



PHILIPPE DUVAL
Président et chef de la direction





COMITÉ DE DIRECTION

ALAIN BRUNET

Vice-président et
chef de l'exploitation

CATHERINE DAGENAI

Vice-présidente à l'explo-
itation des réseaux de vente

BENOIT DURAND

Vice-président aux ressources
informatiques

MADELEINE GAGNON

Vice-présidente aux
ressources humaines

RICHARD GENEST

Vice-président et chef
de la direction financière

WILLIAM GEORGE

Vice-président à la stratégie
et développement des affaires

NATHALIE HAMEL

Vice-présidente aux
affaires publiques et
aux communications

SUZANNE PAQUIN

Secrétaire générale et
vice-présidente aux
services juridiques

DANIEL SIMARD

Vice-président à la
commercialisation

LUC VACHON

Vice-président à la logistique
et à la distribution

ALSACE

GRANDS
FORMATS

AUTRES RÉGIONS

AUTRES PAYS

AUSTRALIE

AUSTRALIE

AUSTRALIE



1990

CHATEAU P...

CH HAUT SAIGES LIBES
1870 ML

CHATEAU GORCEUX
2000

CHATEAU GORCEUX
2000

CHATEAU GORCEUX
2000

CHATEAU GORCEUX
2000

NOBLE
NE HAÏT LE BON
VIN
- FRANÇOIS BARELAIS

S HOMME

VINS

BORDEAUX

BORDEAUX

BORDEAUX

Supplémentaire



GENERAL 2000
ML

CHATEAU
CANTON - FRONSAC

CHATEAU
Magne Haut
La Cuffine
CANTON - FRONSAC

CHATEAU
CANTON - FRONSAC

NOUVEL
ARRIVAGE

NOUVEL
ARRIVAGE

GRD

La SAQ dispose désormais de l'un des meilleurs réseaux de vente au détail du marché des Amériques et du monde.

NOURRIR LA PASSION

Résolument tournée vers l'avenir et déterminée à garder ses clients au cœur de son commerce, la SAQ est clairement engagée à poursuivre avec les Québécois leur fascinante excursion dans l'univers du vin et des spiritueux. Pour ce faire, elle entend continuer à offrir partout au Québec la meilleure variété de produits et un rapport qualité-prix compétitif.

Grâce à la passion et au savoir-faire de ses employés, la SAQ dispose désormais de l'un des meilleurs réseaux de vente au détail du marché des Amériques et du monde. Son réseau de succursales se démarque autant par sa répartition géographique que par la qualité et la diversité de l'offre de produits proposée dans ses 416 succursales, ses 395 agences et sur SAQ.com.

Enthousiaste devant l'évolution qualitative des goûts des Québécois en matière de boissons alcooliques, la SAQ a commercialisé quelque 10 500 produits, soigneusement sélectionnés parmi ce qui se fait de mieux sur la planète. Traités et analysés en laboratoire, ils répondent aux plus hautes normes de qualité afin de satisfaire des consommateurs de plus en plus curieux, audacieux et avisés. Fidèle à son engagement de proposer une offre de produits sans cesse renouvelée, l'entreprise a introduit 1 140 nouveaux produits dans ses divers réseaux au cours du dernier exercice financier, soit 110 produits courants, 462 produits de spécialité et 568 produits Signature. Pour arriver à proposer une offre aussi variée et d'aussi grande qualité, la SAQ a transigé avec plus de 2 500 agents et fournisseurs en provenance de plus de 60 pays.

Connaissant un succès retentissant auprès de la clientèle, le concept de classification des vins par pastilles de goût a été intégré dans toutes les succursales et les agences SAQ. De plus, il est dorénavant utilisé systématiquement dans les publications de la SAQ, tels le magazine *Tchin Tchin* et les circulaires. Consciente de l'immense potentiel de ce concept à l'extérieur de son propre réseau, la SAQ a développé des partenariats avec plusieurs grandes chaînes de l'industrie de l'alimentation afin de leur permettre de l'implanter dans leurs propres sections des vins. Conquises par l'utilité et la facilité d'utilisation des pastilles de goût, les bannières Metro, Sobeys et Costco les ont intégrées dans tous leurs points de vente au cours de la dernière année. Dans le même esprit, la SAQ a également proposé à ses clients titulaires de permis d'alcool d'utiliser le concept des pastilles de goût pour maximiser leurs ventes et optimiser leurs cartes des vins. C'est la chaîne Les Rôtisseries St-Hubert qui a choisi d'adhérer en primeur à ce nouveau concept et de le lancer dans tous ses restaurants. Au total, les Québécois ont désormais accès à plus de 1 500 points de vente à travers la province pour poursuivre leur expérience « pastille » en toute cohérence. •

FRANCE

FRANCE LANGUEDOC- ROUSSILLON



Cette vaste région du sud de la France, aux multiples terroirs et au climat idéal pour la vigne, regroupe de nombreux cépages, aussi bien blancs que noirs. Ses vins blancs sont frais et savoureux dans leur jeunesse. Ses rouges possèdent une acidité relativement faible et sont dotés d'une bouche tendre et généreuse. La région propose également une gamme complète de vins de pays agréables et accessibles.

ROUGE



BLANC





L'offre destinée aux passionnés et aux connaisseurs a été transformée et regroupée sous la prestigieuse bannière *Services SAQ Signature*.

L'INNOVATION AU SERVICE DU CLIENT

Au-delà de son important portefeuille de produits, la SAQ mise sur la qualité de son service-conseil, sur des outils d'information performants et sur des environnements conviviaux et invitants afin de bonifier constamment l'expérience d'achat qu'elle propose à ses différents segments de clientèle.

À ce chapitre, la dernière année en fut définitivement une de rapprochement avec sa clientèle de restaurateurs, hôteliers et propriétaires de bars. Dans un premier temps, la SAQ offre dorénavant une nouvelle formation – *Le succès passe par vous !* –, spécialement conçue pour les serveurs et serveuses possédant peu de connaissances en matière de vin. Offerte gratuitement par le service de formation *Les Connaisseurs*, elle permet aux employés de service de mieux connaître, conseiller et servir les vins et spiritueux et, conséquemment, aux propriétaires d'accroître leurs ventes.

De surcroît, la SAQ a inauguré cette année sa toute première succursale « Payez et emportez », dédiée exclusivement aux titulaires de permis. Elle leur propose un service rapide et personnalisé, des conseils spécialisés et une vaste sélection de vins courants et de spécialité classée par pays.

C'est également au cours du dernier exercice que la SAQ a inauguré la nouvelle succursale phare de son réseau, située sur le boulevard Laurier à Québec. Mariant les bannières Signature et Sélection sous un même toit, cette nouvelle succursale propose plus de 4 000 produits, dont une vaste sélection de nouveaux arrivages, dans des lieux spécifiquement conçus pour échanger sur le vin, parcourir l'inventaire et déguster. Il n'y a pas que le concept de succursale qui s'est réinventé, c'est aussi toute l'offre destinée aux passionnés et aux connaisseurs qui a été transformée et rassemblée sous la prestigieuse bannière *Services SAQ Signature*. Regroupant la recherche et le développement de produits, le *Courrier vinicole*, les deux succursales SAQ Signature et le service de location de celliers, cette nouvelle combinaison de services permet notamment à la SAQ d'améliorer son offre de produits de niche et d'accroître le nombre d'activités destinées à cette clientèle. Celle-ci peut d'ailleurs consulter le tout nouveau *Calendrier des activités des Services SAQ Signature* afin de connaître à l'avance les dates des opérations de vente du *Courrier vinicole*, des dégustations, des repas-conférences et des tournées viticoles.

Afin de rejoindre une clientèle mobile et plus branchée, la SAQ a développé une nouvelle application gratuite pour iPhone ou iPod touch. Celle-ci permet à la clientèle de découvrir une foule de renseignements pratiques sur les vins et spiritueux en un tour de main : fiches de produits avec pastilles de goût, idées d'accords vins et mets, disponibilité des produits, promotions en cours et localisation de succursales.

Afin de s'assurer que ses clients vivent une expérience d'achat positive et soient toujours bien conseillés, la SAQ a développé un Programme de service-conseil basé sur l'accueil, l'approche, l'accompagnement et l'au revoir. Cette année, les équipes de toutes les succursales ont été formées afin de maîtriser ces quatre éléments. Au terme de l'année financière 2009-2010, 412 succursales étaient en processus de certification ; 350 avaient atteint un des 3 niveaux de certification et 197 avaient atteint le niveau or.

Toujours dédiée à offrir un service de très grande qualité, l'équipe du Service à la clientèle de la SAQ a pour sa part répondu à plus de 55 500 demandes d'information au cours de la dernière année, dont 43 000 appels et 12 500 courriels. Fait à noter, le type de communication utilisé par la clientèle de la SAQ est en profonde transformation puisqu'on note une augmentation de 21 % des demandes acheminées électroniquement. •

La SAQ surpasse les attentes de son actionnaire, le ministre des Finances du Québec, pour une quatrième année consécutive.

PERFORMER AU BÉNÉFICE DES QUÉBÉCOIS

A titre de société d'État responsable de l'achat et de la vente des vins et spiritueux au Québec, la SAQ est continuellement appelée à améliorer sa performance afin de participer pleinement à l'essor économique du Québec. Pour la première fois en près de 90 ans d'histoire, ses ventes nettes consolidées ont atteint 2,54 milliards de dollars, une progression de plus de 124 millions de dollars ou 5,1 % par rapport à l'exercice précédent. La SAQ a clos son exercice 2009-2010 en dégageant un bénéfice net consolidé de 867,2 millions de dollars, soit une augmentation de plus de 60 millions de dollars ou 7,5 % par rapport à l'exercice précédent, et de 6,9 % par rapport aux objectifs de rendement fixés dans son budget. La SAQ surpasse ainsi les attentes de son actionnaire, le ministre des Finances du Québec, pour une quatrième année consécutive.

Cette importante hausse du dividende, conjuguée à une perception plus importante de taxes à la consommation, a procuré des revenus de l'ordre de 1,273 milliard de dollars au gouvernement du Québec. En ajoutant les sommes versées au gouvernement fédéral, l'ensemble des revenus gouvernementaux générés par l'exploitation de la SAQ totalisent 1,625 milliard de dollars, en progression de 5,9 %.

Grâce aux différents efforts déployés au cours de la dernière année, la SAQ a continué à améliorer son ratio des charges d'exploitation sur les ventes nettes. En effet, chaque dollar de vente enregistré en 2009-2010 aura coûté 18,8 cents alors qu'il en coûtait 19,4 cents en 2008-2009.

Le contrôle serré de ses charges d'exploitation et une rigoureuse discipline dans l'utilisation de son capital ont permis à la SAQ de diminuer son endettement bancaire moyen de 285 millions de dollars depuis 2004-2005, soit une impressionnante réduction de 85 %.

En matière de logistique et distribution, la SAQ a poursuivi l'amélioration progressive de ses processus opérationnels ainsi que le renouvellement de son équipement et de ses technologies dans le but de maximiser ses services de livraison. L'année a d'ailleurs été marquée par un taux de service aux succursales de plus de 95 %. D'autre part, la rotation des stocks s'est améliorée dans les entrepôts de 5 % et la performance caisses/heure a progressé de 4,1 % par rapport au dernier exercice.

En ce qui a trait à la gestion de la demande et de l'approvisionnement, la SAQ a notamment instauré de nouveaux indicateurs de performance, en plus d'améliorer ses processus et ses outils de gestion. Entre autres, elle a mis sur pied un projet pilote pour la gestion de l'approvisionnement en produits canadiens et américains, améliorant ainsi de 32 % le taux de rotation de ces produits. Elle a également mis en place un outil informatique qui permet de gérer en temps réel les mouvements des remorques et conteneurs dans les cours intérieures des centres de distribution de Montréal et Québec.

En 2009-2010, elle a acquis pour plus de 900 millions de dollars en produits, ce qui représente 10 000 conteneurs, 4 500 remorques et 18 millions de caisses. •





La SAQ, un leader mondial en sélection et vente de vins et spiritueux.

CULTIVER LE SAVOIR-FAIRE

« **L**a Société des alcools du Québec a pour mandat de faire le commerce des boissons alcooliques et pour mission de bien servir la population de toutes les régions du Québec en offrant un vaste choix de produits de qualité. »

À l'issue de son Plan stratégique 2004-2009, la SAQ avait réalisé une solide performance financière, amélioré sa productivité et augmenté ses parts de marché dans le commerce de détail québécois. Le Plan stratégique 2010-2012 est quant à lui le fruit d'une vaste consultation menée auprès de quelque 400 gestionnaires, employés, syndicats, partenaires d'affaires et fournisseurs. Adopté au cours du dernier exercice financier, il a comme vision de faire de la SAQ un leader mondial en sélection et vente de vins et spiritueux. Il prévoit qu'au cours des trois prochaines années la SAQ se consacrera principalement à enrichir l'expérience d'achat de sa clientèle, à accroître son agilité commerciale, à développer de nouvelles pistes de croissance au sein de l'industrie des boissons alcooliques et à confirmer sa réputation d'entreprise socialement responsable.

Dans ce contexte, la formation, la motivation et l'engagement des employés sont plus que jamais les pierres angulaires du succès de la SAQ. La société d'État a donc mis en place ou reconduit différentes pratiques afin d'attirer et de retenir les talents au sein de son organisation. Elle a notamment investi plus de 5 % de la masse salariale de ses employés de succursale en formation et animé quelque 65 000 heures d'ateliers et de cours. En outre, l'entreprise a effectué une nouvelle vague de recrutement interne pour son Programme de relève à la direction de succursale, ce qui lui a permis de recruter et de former 34 candidats. Valorisant le travail, l'effort et le talent, la SAQ a également tenu son activité de reconnaissance annuelle, *Millésime*, où elle a souligné les réalisations exceptionnelles et la contribution remarquable de 72 employés dans la réussite de ses objectifs d'affaires. Enfin, en matière de santé et sécurité, l'entreprise a développé et mis en place une formation sur la manutention des charges en succursale qui a été suivie par plus de 1 000 employés.

La dernière année marque entre autres le début d'une nouvelle ère de paix industrielle. En effet, la SAQ a signé une nouvelle convention collective d'une durée de 7 ans avec ses 850 employés membres du Syndicat des Travailleurs(euses) de la Société des alcools du Québec (STTSAQ). Elle a ensuite renouvelé le contrat de travail de ses 5 000 employés membres du Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ (SEMB-SAQ CSN) pour une durée de 8 ans. Avec la signature de ces

deux nouvelles conventions collectives, la SAQ bénéficie désormais d'une plus grande stabilité et s'assure de maintenir une saine gestion des coûts et un haut niveau de qualité dans les services offerts à sa clientèle.

La SAQ est convaincue que la réalisation de sa nouvelle vision passe également par l'amélioration continue de ses processus d'affaires et de ses pratiques d'approvisionnement. Dans cette optique, elle s'est dotée d'un tout nouveau catalogue d'offres en ligne ayant pour but d'optimiser la gestion par catégories. Utilisé par les fournisseurs et leurs agents pour déposer leurs propositions liées aux appels d'offres de produits courants, il sert aussi de banque d'offres spontanées pour les produits de spécialité. Ce nouvel outil permet à la SAQ de réduire les délais de commercialisation des produits tout en lui conférant une plus grande souplesse afin de saisir les meilleures occasions d'affaires.

Désireuse de contribuer au développement de l'industrie québécoise, la SAQ a organisé une mission commerciale en France en compagnie de 10 producteurs invités par l'Association des cidriculteurs artisans du Québec ainsi que de représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Dans le cadre de cette mission, les participants ont eu l'occasion de rencontrer plusieurs producteurs de cidre, de vin et de calvados et de discuter de leurs méthodes de production, de transformation et de mise en marché. •

La SAQ assume pleinement son rôle de citoyen responsable et s'applique à contribuer toujours davantage à la vie collective au Québec.

MAINTENIR L'ÉQUILIBRE

La Société des alcools du Québec estime qu'une société d'État doit non seulement donner l'exemple, mais aussi savoir innover et faire preuve de la plus grande sensibilité à l'endroit de son environnement tant humain que physique. Ainsi, tout en exerçant rigoureusement son mandat commercial, elle assume pleinement son rôle de citoyen responsable et s'applique à contribuer toujours davantage à la vie collective au Québec.

En 2009-2010, la SAQ a poursuivi ses actions en matière de développement durable, de vente responsable et de contribution aux communautés. D'abord, elle s'est associée à quelque 400 organismes et 80 événements à travers le Québec par l'entremise de son Programme de dons et de commandites. La valeur de ses contributions a atteint 7,3 millions de dollars. La société d'État a également révisé sa Politique de dons et de commandites afin d'y inclure, entre autres, l'aide alimentaire comme nouveau créneau.

Au cœur des plaisirs de la table, la première préoccupation de la SAQ dans ce domaine est de contribuer à des organismes qui œuvrent à faire en sorte que tous les Québécois aient accès à des denrées alimentaires de qualité en quantité suffisante pour se nourrir chaque jour. Au cours de la dernière année, elle a investi plus de 300 000 dollars auprès des organismes Banques alimentaires Québec et La Table des Chefs.

À la SAQ, refuser de vendre de l'alcool aux mineurs fait partie intégrante du travail et des responsabilités de chaque employé. Dans cette optique, les différentes actions prises afin de soutenir ses employés dans l'application de l'éthique de vente ont clairement porté fruits : en 2009 le personnel a demandé une preuve d'âge à 979 261 clients, ce qui représente une hausse de 47,7 % par rapport à 2008. Parallèlement, la SAQ a poursuivi son programme de clients-mystères mineurs afin d'évaluer l'application de l'éthique de vente dans ses succursales. Les résultats moyens sont passés de 86,6 % en 2008 à 92,2 % pour l'ensemble du réseau en 2009, une amélioration appréciable de 5,6 points de pourcentage.

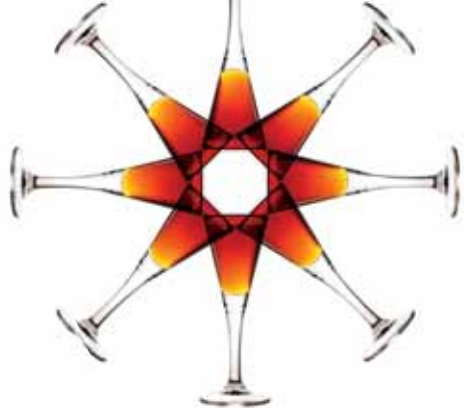
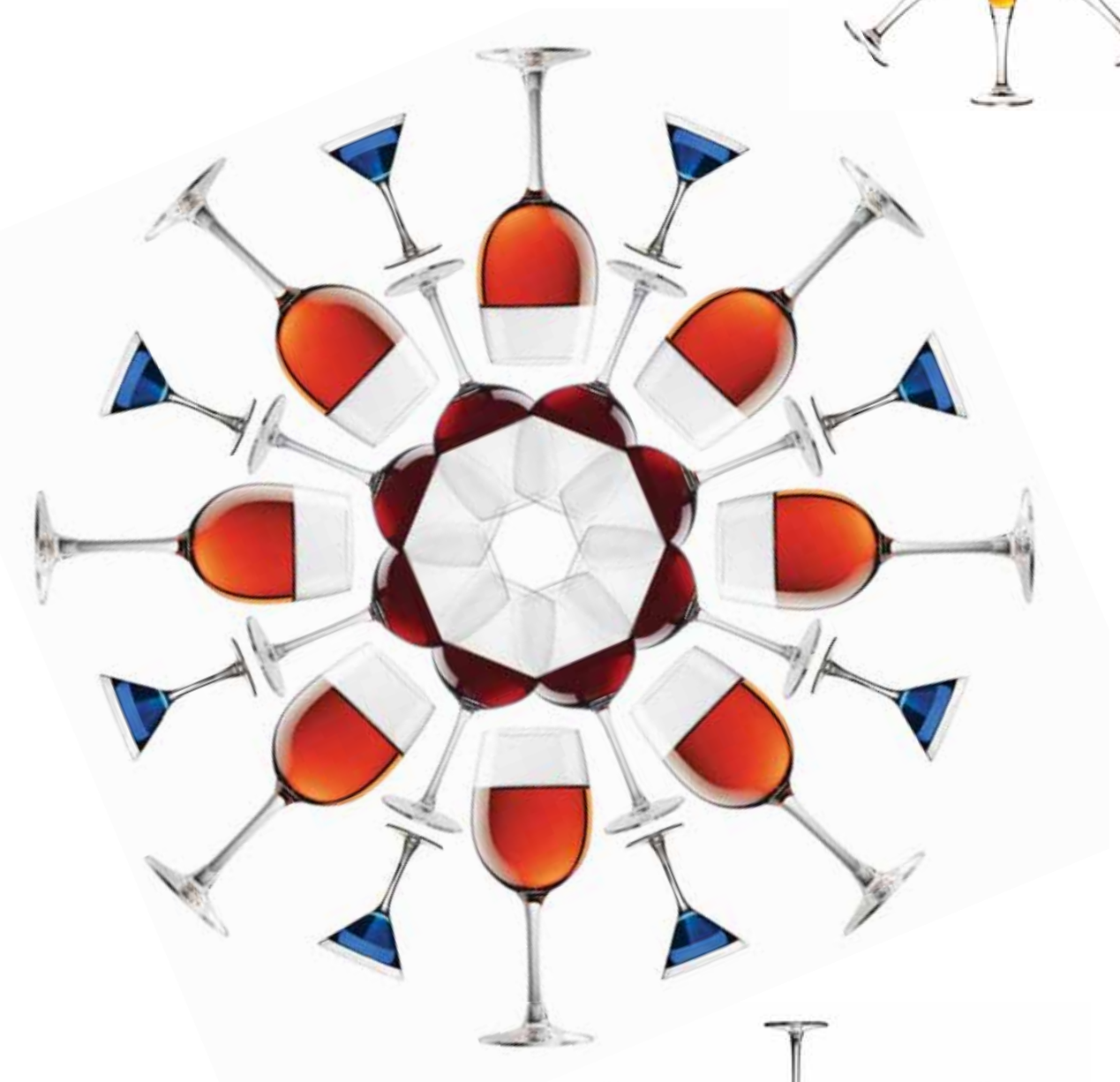
Depuis maintenant 20 ans, c'est par le biais d'Éduc'alcool que la SAQ a choisi de participer à la promotion de la consommation responsable. En 2009-2010, elle a perçu et versé 2,7 millions de dollars à cet organisme qui veille à l'élaboration et à la mise en place de programmes de prévention, d'éducation

et d'information afin d'aider jeunes et adultes à prendre des décisions responsables et éclairées face à la consommation d'alcool.

Entre autres gestes importants de son Bilan de développement durable 2009-2010, la SAQ a réalisé la première phase de l'implantation de la récupération des matières résiduelles (carton, papier, plastique, verre et métal) dans ses succursales. Elle s'est également associée à la Chaire de recherche internationale du Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG), qui a effectué une analyse de cycle de vie sur les différents types de contenants utilisés pour le vin. Dans la même veine, elle a renouvelé jusqu'en 2013 son entente de partenariat avec la Chaire SAQ sur la valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke, qui s'applique principalement à développer l'usage du verre broyé ou pulvérisé dans le béton, le ciment et le pavé uni. La SAQ est également membre ambassadeur de la Table pour la récupération hors foyer, qui vise à appuyer financièrement les organismes municipaux, les entrepreneurs en collecte de matières recyclables et les gestionnaires de bars, d'hôtels et de restaurants dans l'implantation d'un système de collecte sélective. En outre, la société d'État a amorcé des discussions avec différents fournisseurs de verre dans le but d'évaluer le marché du verre allégé pour l'embouteillage du vin. •



TENDANCES



Les Québécois sont-ils toujours aussi friands de vin ?
 Boivent-ils plus ou moins que leurs compatriotes canadiens ?
 La tendance cocktail a-t-elle envahi notre Belle Province ?

LES QUÉBÉCOIS FIDÈLES DU FRUIT DE LA VIGNE

L'amour des Québécois pour les produits vinicoles perdure depuis de nombreuses années et ne cesse de croître. Au cours du dernier exercice, près de 78 % des bouteilles vendues à la SAQ contenaient du vin et près de 15 % des spiritueux. Les ventes en volume de l'ensemble des produits alcooliques ont connu une progression annuelle moyenne de 4,6 % au cours des 5 dernières années.

Cette croissance continue est essentiellement attribuable au dynamisme de la catégorie des vins, qui a enregistré un taux de croissance annuel moyen de ses ventes en litres de 5,6 % au cours de la même période.

Ventes en litres par catégories de produits
(succursales et centres spécialisés)

77,9 %

Vins

14,8 %

Spiritueux

5,4 %

Boissons panachées

1,5 %

Bières

0,4 %

Cidres et autres produits

LES GOÛTS DES QUÉBÉCOIS SE RAFFINENT

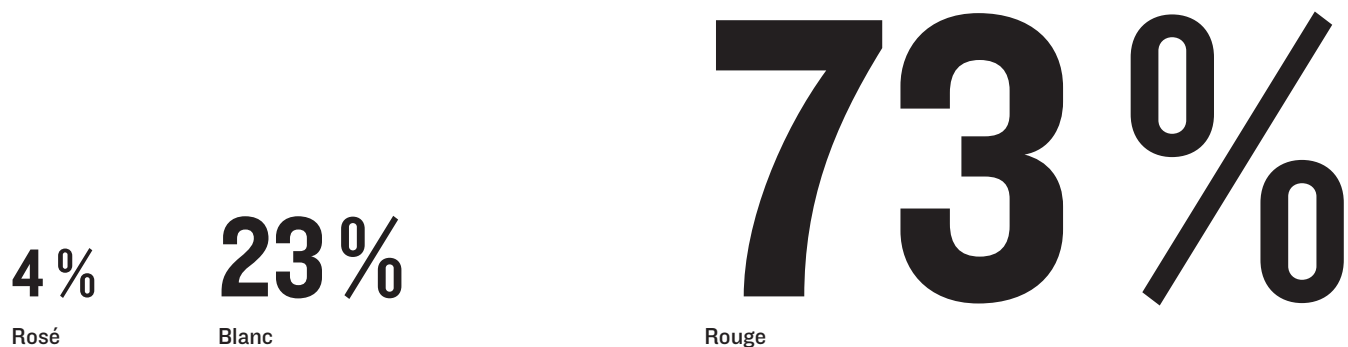
Le parti pris des Québécois pour les produits de la vigne est unique en Amérique du Nord. Il n'est toutefois pas fortuit. Il est le fruit du travail des conseillers de la SAQ, des chroniqueurs en vin, des sommeliers, des chefs, des restaurateurs, des agents et des producteurs, qui année après année, permettent aux Québécois de mieux comprendre l'univers des vins. Plus informés, curieux et audacieux que jamais, les consommateurs québécois prennent plaisir à découvrir de nouveaux vins, de nouveaux pays producteurs, de nouvelles appellations et de nouveaux cépages.

Depuis 5 ans, les ventes en volume de vins tranquilles courants et de spécialité ont connu des croissances annuelles moyennes de 8,1 % et de 6,6 %. Au cours de la dernière année, les consommateurs ont déboursé en moyenne 14,81 \$¹ pour une bouteille de vin de 750 ml dans le réseau de succursales de la SAQ, confirmant une fois encore l'évolution qualitative des goûts des Québécois en matière de vin.

ROUGE, COULEUR PASSION

Pour une sixième année consécutive, les Québécois sont demeurés fidèles à leurs habitudes de consommation en matière de couleurs de vin : 73 % des clients se sont procuré des vins rouges, 23 % ont opté pour des vins blancs et 4 % se sont tournés vers des vins rosés.

Ventes en litres par couleurs des vins tranquilles
(succursales et centres spécialisés)



(1) Au prix régulier, vins tranquilles

LE QUÉBEC DANS VOTRE VERRE

Malgré le climat nordique, les artisans québécois exploitent admirablement bien les saveurs des terroirs d'ici pour élaborer des produits locaux typiques, authentiques et délicieux. Vins, cidres, hydromels, liqueurs de cassis ou d'érable, la production est diversifiée et de bonne qualité. Au total, 250 produits des terroirs québécois sont commercialisés par la SAQ et ils y connaissent actuellement un succès sans précédent ! En l'espace d'un an, leurs ventes en volume ont connu une progression appréciable de 20,8 %. Cette performance est exceptionnelle, compte tenu que l'ensemble des produits commercialisés à la SAQ ont enregistré une croissance moyenne de 4 % pour la même période.

Et cet engouement grandissant pour les produits des terroirs québécois semble d'ailleurs bien engagé. À preuve, depuis 5 ans déjà, les ventes en volume de ces produits ont maintenu une solide croissance annuelle moyenne de 10,1 %. Leurs ventes nettes annuelles ont quant à elles atteint de nouveaux sommets cette année en franchissant le cap de 12,6 millions de dollars.

Ventes des produits des terroirs québécois (succursales et centres spécialisés)

15,0 %

Croissance des ventes nettes

20,8 %

Croissance des ventes en volume

	2010	2009		2010	2009
Ventes nettes (en milliers de dollars)	12 661,3	11 013,9	Litres (en milliers de litres)	422,8	350,1



CONSERVATEURS... ET AUDACIEUX !

Traditionnellement, les amateurs de vin québécois consomment d'abord et avant tout des produits vinicoles en provenance de pays historiquement producteurs et, bien que les goûts en la matière se soient diversifiés au cours des 10 dernières années, c'est encore le cas en 2010. À preuve, de toutes les bouteilles de vin vendues cette année, près d'une sur trois provenait de la France et plus d'une sur cinq de l'Italie ! À eux seuls, ces deux pays détiennent plus de 54 % des parts de marché en matière de vins tranquilles au Québec.

Ceci dit, le changement le plus important de la dernière année appartient sans aucun doute aux États-Unis, qui se hissent pour la toute première fois au troisième rang des pays producteurs les plus prisés par la clientèle de la SAQ. De fait, grâce à une croissance annuelle moyenne des ventes en litres de l'ordre de 20,2 % au cours des 5 dernières années, les vins américains possèdent dorénavant 8,4 % des parts de marché au Québec. Ils détrônent du coup deux adversaires de taille : les vins argentins (8,1 % des parts de marché) et les vins espagnols (7,5 % des parts de marché). Par ailleurs, on remarque que les ventes de vins en provenance de l'Afrique du Sud et de la Nouvelle-Zélande poursuivent leur progression, enregistrant respectivement des taux de croissance annuels moyens de 53,9 % et de 46,6 % au cours des 5 dernières années.

Ventes des vins tranquilles par pays d'origine

(en milliers de litres)
(succursales et centres spécialisés)

	2010	2009	2010 vs 2009
France	31 196	30 204	3,3 %
Italie	23 283	22 127	5,2 %
États-Unis	8 378	6 872	21,9 %
Argentine	8 143	8 508	(4,3)%
Espagne	7 480	7 773	(3,8)%
Australie	6 151	5 738	7,2 %
Canada	4 375	4 729	(7,5)%
Chili	3 348	3 242	3,3 %
Afrique du Sud	2 854	2 207	29,3 %
Portugal	2 748	2 749	– %
Nouvelle-Zélande	811	659	23,1 %
Allemagne	602	575	4,7 %
Japon	245	254	(3,5)%
Roumanie	220	226	(2,7)%
Grèce	219	220	(0,5)%
Bulgarie	129	140	(7,9)%
Total	100 182	96 223	4,1 %

Part de marché des vins tranquilles par pays d'origine

(en fonction des ventes en volume)
(succursales et centres spécialisés)

	2010	2009
France	31,2 %	31,4 %
Italie	23,2 %	23,0 %
États-Unis	8,4 %	7,1 %
Argentine	8,1 %	8,8 %
Espagne	7,5 %	8,1 %
Australie	6,1 %	6,0 %
Canada	4,4 %	4,9 %
Chili	3,3 %	3,4 %
Afrique du Sud	2,9 %	2,3 %
Portugal	2,7 %	2,9 %
Nouvelle-Zélande	0,8 %	0,7 %
Allemagne	0,6 %	0,6 %
Japon	0,3 %	0,3 %
Roumanie	0,2 %	0,2 %
Grèce	0,2 %	0,2 %
Bulgarie	0,1 %	0,1 %

UN MODÈLE DE CONSOMMATION UNIQUE

Selon les plus récentes données de Statistique Canada, la consommation de spiritueux par habitant est demeurée relativement stable au Québec et au Canada par rapport aux données de 2007. Par ailleurs, bien que la bière demeure la boisson alcoolique la plus consommée au pays, la consommation de vin y poursuit sa progression d'un océan à l'autre.

Au Québec, la consommation totale en litres d'alcool absolu par personne a légèrement augmenté, passant de 8,1 litres par année en 2007 à 8,3 litres en 2009. À ce chapitre, le Québec se situe au sixième rang par rapport aux 12 provinces et territoires du Canada.

Le Québec est aujourd'hui la province où la consommation moyenne de vin en litres par personne est la plus importante, à raison de 21,4 litres par année. Finalement, le Québec occupe la toute dernière position en matière de spiritueux avec une consommation moyenne de 4,1 litres par année, soit 3,6 litres de moins que la moyenne canadienne. Ces nouvelles données confirment donc que les habitudes de consommation des Québécois se démarquent nettement de celles des autres Canadiens, et ce, autant en matière de vin que de spiritueux.

Consommation québécoise par personnes de 15 ans et plus⁽¹⁾

Exercices 1999-2000 à 2008-2009

	2000	2001	2002	2003	2004	2005 ⁽²⁾	2006	2007	2008	2009
Vins										
en litres	15,3	16,3	16,9	17,4	18,0	17,7	18,8	20,2	20,9	21,4
en dollars	164,2	181,8	196,6	215,5	230,8	230,0	252,2	271,0	283,0	294,2
Bières										
en litres	95,3	93,3	95,0	93,9	93,6	95,0	95,5	94,4	92,2	94,5
en dollars	327,6	318,2	339,6	368,7	369,4	354,9	366,6	360,3	361,6	370,3
Spiritueux										
en litres	2,7	2,9	3,6	4,1	4,0	3,6	4,0	4,1	4,0	4,1
en dollars	64,8	69,8	76,2	80,8	81,8	74,2	83,2	89,0	90,9	92,8
Total										
en litres	113,3	112,5	115,5	115,4	115,6	116,3	118,3	118,7	117,1	120,0
en dollars	556,6	569,7	612,4	665,0	682,1	659,1	701,9	720,3	735,4	757,3

(1) Source : Statistique Canada

(2) Exercice perturbé par un conflit de travail à la SAQ

Les données du total peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des chiffres.

Consommation canadienne par personnes de 15 ans et plus⁽¹⁾*Exercice 2008-2009*

Provinces	Total (en litres d'alcool absolu)	Rang	Vins (en litres)	Rang	Bières (en litres)	Rang	Spiritueux (en litres)	Rang	Montant (en dollars)	Rang
Territoire du Yukon	13,0	1	20,5	2	134,5	1	15,0	1	1 217,4	1
Alberta	9,4	2	15,9	4	92,7	4	10,9	3	712,8	7
Terre-Neuve-et-Labrador	9,1	3	7,3	12	96,5	2	11,7	2	865,1	3
Territoires du										
Nord-Ouest et Nunavut	8,6	4	8,9	10	80,1	10	10,8	5	943,6	2
Colombie-Britannique	8,6	5	19,7	3	76,6	11	9,1	9	790,0	4
Québec	8,3	6	21,4	1	94,5	3	4,1	12	757,3	5
Île-du-Prince-Édouard	8,2	7	10,1	8	82	7	10,4	7	676,1	8
Nouvelle-Écosse	8,1	8	10,2	6	83	5	10,8	5	749,4	6
Manitoba	8,0	9	9,6	9	82,4	6	9,5	8	627,5	12
Saskatchewan	8,0	10	8,5	11	81,6	8	10,9	3	649,3	10
Ontario	7,6	11	13,7	5	76,5	12	8,1	10	627,7	11
Nouveau-Brunswick	7,1	12	10,2	6	80,9	9	7,3	11	656,5	9
Canada	8,2		15,9		83,5		7,6		698,7	

(1) Source : Statistique Canada

VODKAS

COGNACS

LIQUEURS
ET CREMAs

ALCOOLS ET
GENÈRES
JUSQU'AU 12 FÉVRIER
OFFRE UN CARTE DE BOISSON
GRATUITE DE 10€
Avec une offre de 50€ et plus
sur les achats de boissons alcoolisées

FRANCE

espacecocktail

espacecocktail



LES QUÉBÉCOIS APPRIVOISENT LE RHUM ET LA VODKA

Bien que les spiritueux soient très populaires dans les autres provinces et territoires du Canada, leur consommation au Québec stagne à un peu plus de 4 litres par année par personne. Qui plus est, leurs ventes en volume connaissent une croissance annuelle moyenne moins forte que celle de l'ensemble des produits commercialisés depuis les 5 dernières années (2,8 % versus 4,6 %), faisant passer leur part de marché de 16,3 % en 2004-2005 à 14,8 % en 2009-2010.

Si les liqueurs détiennent encore près de 24 % des parts de marché en matière de spiritueux, elles ne contribuent plus vraiment à la croissance de la catégorie.

Ce sont plutôt le rhum et la vodka qui ne cessent de gagner en popularité avec, depuis 5 ans, des taux de croissance annuels moyens de 6,1 % et 5,7 %. Toutefois, l'année 2009-2010 semble marquer un regain d'intérêt certain pour les produits de cette catégorie, avec une légère progression de 3,3 %.



Ventes par type de spiritueux

(en milliers de litres)

(succursales et centres spécialisés)

	2010	2009	Part en 2010
● Liqueur	4 816	4 605	23,7 %
● Vodka	4 625	4 423	22,8 %
● Rhum	3 401	3 253	16,7 %
● Whisky	2 529	2 419	12,5 %
● Gin	2 163	2 069	10,6 %
● Brandy	1 962	1 876	9,7 %
● Alcool	453	433	2,2 %
● Autres spiritueux	365	582	1,8 %
Total Spiritueux	20 314	19 660	
Part des spiritueux	14,8 %	14,9 %	

UNE CONSOMMATION CASANIÈRE

C'est connu, les Québécois présentent un excellent bilan en matière de consommation réfléchie d'alcool, privilégiant de boire mieux, en petites quantités et plus fréquemment. De plus, les données de la dernière année confirment qu'ils consomment principalement dans le confort de leur foyer. Enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 6,2 %, les ventes aux consommateurs ont en effet le vent dans les voiles. En 2009-2010, près de 8 achats sur 10 ont été effectués par des particuliers.

À l'opposé, les ventes aux hôteliers, restaurateurs et propriétaires de bars titulaires de permis d'alcool (émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec) connaissent une décroissance moyenne de 2,2 % par année depuis 5 ans et leur part de marché est passée de 16,6 % à 15,3 % depuis le dernier exercice financier. En dernier lieu, les ventes aux agences SAQ, missions diplomatiques, pourvoyeurs de navires, compagnies d'aviation et boutiques hors taxes ont quant à elles enregistré une importante progression de 6,3 % au cours de la dernière année.

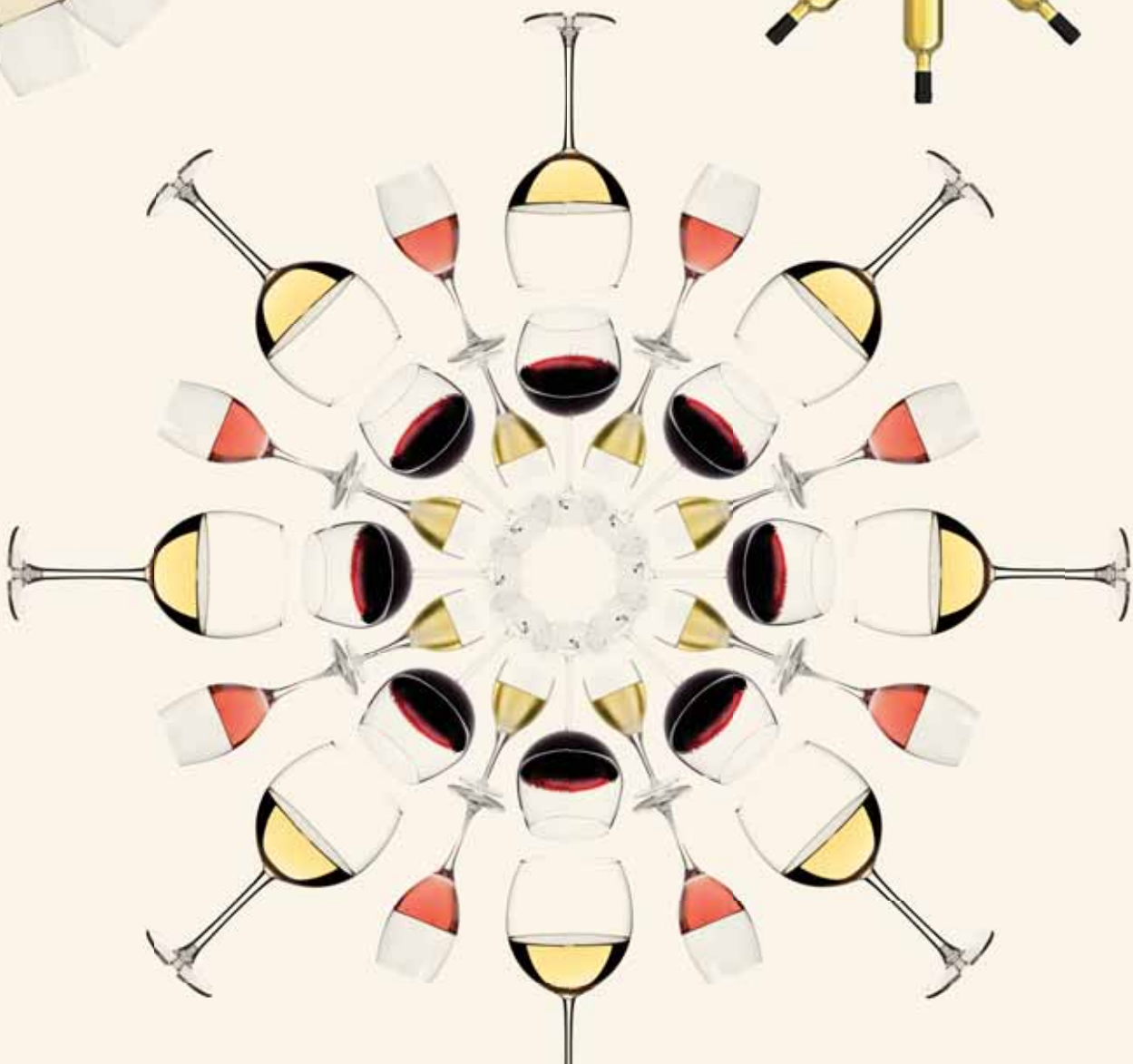
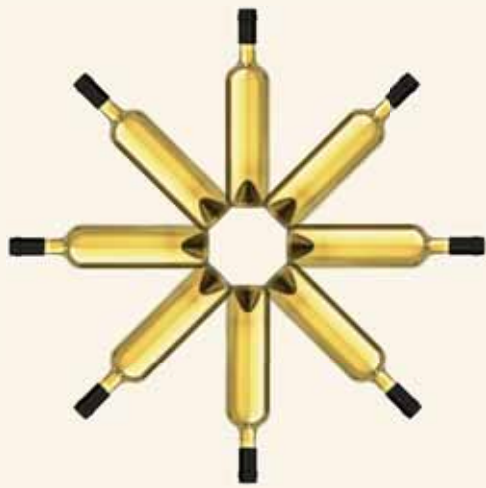
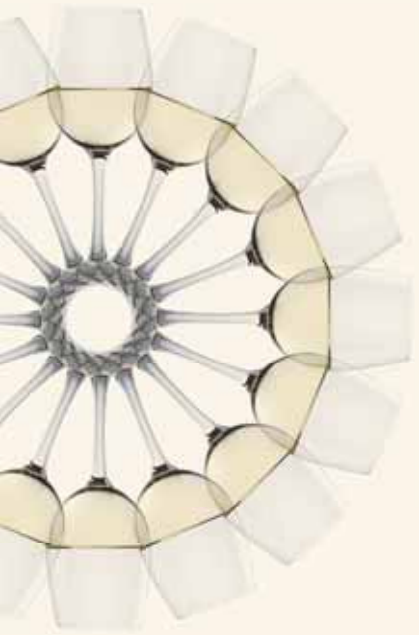
Ventes par types de clientèle

(en litres)

(succursales et centres spécialisés)

	2010	2009	TCAM°	2010 vs 2009	Part en 2010
Consommateurs	109 094	103 438	6,2 %	5,5 %	79,4 %
Titulaires de permis	21 084	21 864	(2,2)%	(3,6)%	15,4 %
Agences et autres clients	7 192	6 765	3,6 %	6,3 %	5,2 %
Total	137 370	132 067	4,6 %	4,0 %	100 %

° Taux de croissance annuel moyen sur les cinq dernières années



FINANCES

REDDITION DE COMPTES

La SAQ est une société d'État dont le mandat est de faire le commerce des boissons alcooliques. À cette fin, elle importe, entrepose, distribue, met en marché et vend plusieurs milliers de produits. Son mot d'ordre est d'être au cœur du quotidien des Québécois et sa mission est de bien servir la population de toutes les régions du Québec en offrant une grande variété de boissons alcooliques de qualité. La transparence publique à l'égard des plans d'affaires et des résultats des organismes et entreprises du gouvernement conduit la SAQ à décrire ses projets pour le prochain exercice. La section Reddition de comptes présente donc ses prévisions et ses réalisations financières sur un horizon de cinq ans.

Résultats d'exploitation

Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(en millions de dollars)

	2011	2010		2009		2008		2007 ⁽¹⁾	
	Prévisions	Réel ⁽²⁾	Prévisions ⁽²⁾	Réel ⁽²⁾	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions
Ventes nettes	2 635,1	2 542,2	2 450,4	2 417,8	2 370,8	2 293,9	2 241,8	2 173,8	2 142,0
Bénéfice brut	1 397,4	1 344,0	1 291,9	1 275,9	1 274,6	1 239,1	1 216,7	1 180,8	1 180,7
Charges d'exploitation nettes ⁽³⁾⁽⁴⁾	510,8	476,8	480,4	469,2	477,5	478,2	471,7	472,8	478,5
Bénéfice net	886,6	867,2	811,5	806,7	797,1	760,9	745,0	708,0	702,2

(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks en 2008-2009, les frais directs de livraison sont dorénavant déduits des charges d'exploitation et imputés au coût des produits vendus. En 2009-2010, les frais directs de livraison s'élevaient à 14,4 millions de dollars comparativement à 14,8 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(3) Après déduction des autres produits et des autres revenus

(4) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges d'exploitation du budget de l'exercice 2010-2011.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Investissements en immobilisations corporelles et actifs corporels

Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(en milliers de dollars)

	2011	2010	2009	2008	2007 ⁽¹⁾
	Prévisions	Réel	Réel	Réel	Réel
Projets immobiliers - Centres de distribution et centres administratifs	24 722,5	11 240,8	6 692,0	8 239,5	8 662,7
Aménagement du réseau des succursales	15 462,9	10 420,8	8 880,7	5 058,1	4 051,5
Développement des systèmes informationnels	20 455,2	19 324,4	9 380,5	5 863,5	3 946,4
Matériel roulant et équipement mobile	2 718,5	2 273,2	3 127,1	1 204,0	1 300,1
Équipement spécifique	574,8	956,8	959,4	720,0	1 012,9
Total	63 933,9	44 216,0	29 039,7	21 085,1	18 973,6

(1) Exercice financier de 53 semaines

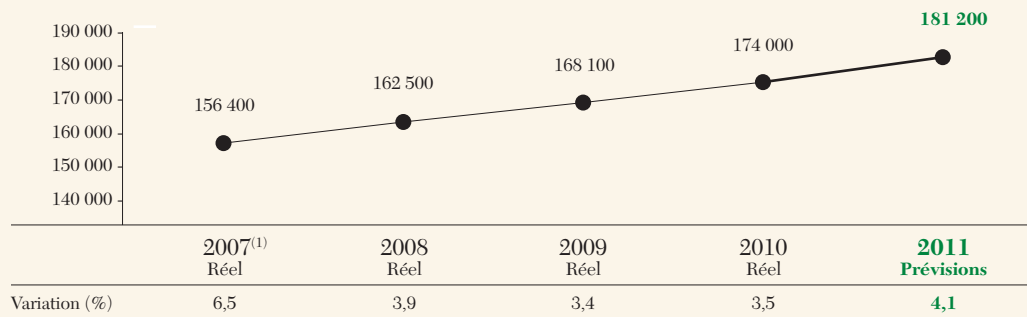
Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

DONNÉES COMMERCIALES

Les quatre tableaux suivants présentent certains indicateurs de gestion sur un horizon de cinq ans.

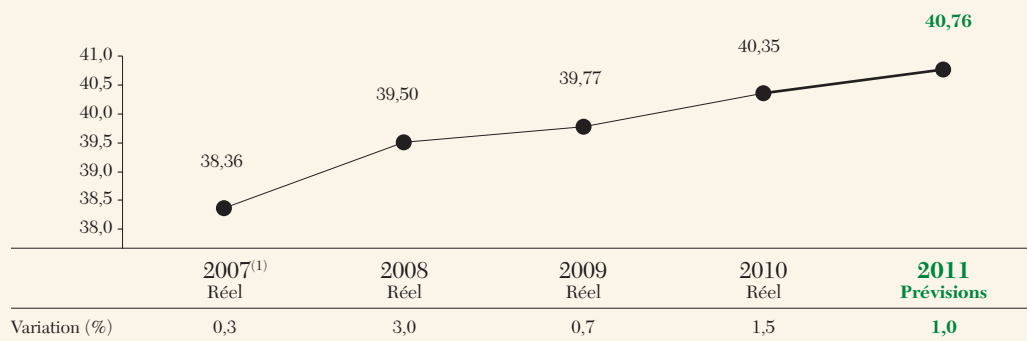
Croissance des ventes en volume

(en milliers de litres)



Croissance de l'achat moyen en succursale⁽²⁾

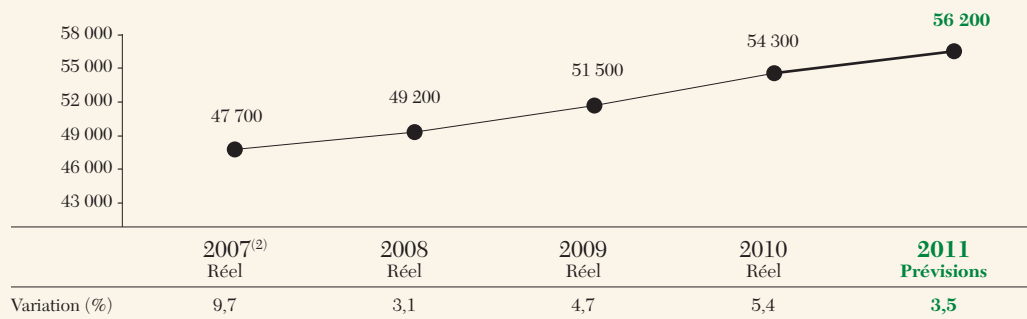
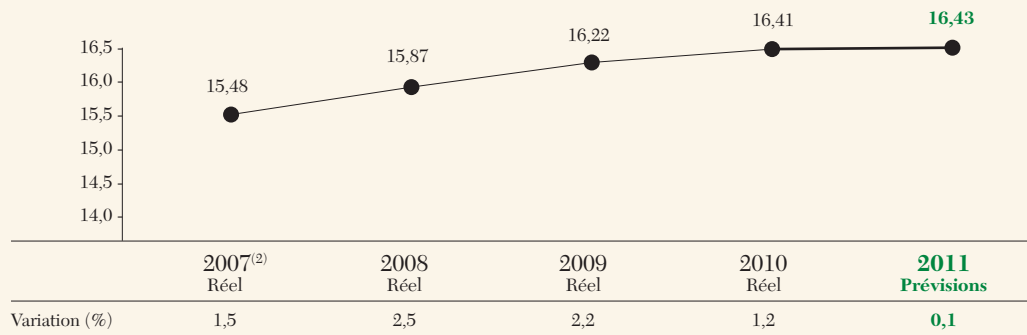
(en dollars)



(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) Déboursé moyen par les consommateurs seulement (incluant les taxes à la consommation)

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Croissance de l'achalandage en succursale⁽¹⁾*(en milliers de transactions)***Croissance du prix de vente moyen au litre⁽³⁾***(en dollars)*

(1) Achalandage des consommateurs seulement

(2) Exercice financier de 53 semaines

(3) Prix de vente net dans le réseau des succursales et des centres spécialisés

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

REVUE FINANCIÈRE

L'analyse par la direction doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés et les notes complémentaires présentés ci-après. Cette analyse contient des énoncés basés sur des estimations et des hypothèses concernant les résultats futurs. Étant donné les incertitudes et les risques inhérents à tout énoncé prospectif, les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus. Par ailleurs, certaines données financières et d'exploitation des exercices antérieurs ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant. Les renseignements contenus dans la présente analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 20 mai 2010.

En bref

La SAQ a su tirer son épingle du jeu d'habile façon au cours de son dernier exercice financier et ce, en dépit de conditions économiques difficiles qui ont fait pression sur le commerce de détail en général depuis plusieurs mois. Dans ce contexte, l'entreprise a dégagé un bénéfice net consolidé de 867,2 millions de dollars au terme de son exercice terminé le 27 mars 2010, soit une progression notable de 60,5 millions de dollars ou 7,5 % par rapport à l'exercice précédent. Aussi, l'entreprise a clôturé son dernier exercice avec des ventes nettes consolidées de plus de 2,5 milliards de dollars. Les revenus gouvernementaux tirés de son exploitation, sous forme de dividende, de droits et taxes à la consommation ont dépassé 1,6 milliard de dollars. Au terme de l'exercice, l'actionnaire de la SAQ, le ministre des Finances du Québec, a déclaré un dividende de 867,2 millions de dollars. Ces résultats de ventes, de bénéfice net et de dividende constituent des sommets historiques.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés au 27 mars 2010 et au 28 mars 2009 comprennent les comptes de la SAQ et la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Société d'investissement M.-S., S.E.C, une coentreprise dans laquelle la SAQ détient une participation de 50 %. Cette quote-part est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Pour l'exercice financier 2009-2010, la quote-part de la SAQ provenant des résultats d'exploitation de la coentreprise est de 0,2 million de dollars.

Ventes nettes

Pour l'exercice 2009-2010, les ventes nettes consolidées tirées de l'ensemble des réseaux de vente et de distribution de la SAQ se sont élevées à 2,542 milliards de dollars, une augmentation de 124,4 millions de dollars ou 5,1 %. Les ventes en volume correspondantes se sont établies à 174 millions de litres, comparativement à 168,1 millions de litres pour l'exercice précédent, en hausse de 3,5 %.

Par réseaux de vente

Le réseau des succursales et des centres spécialisés a accumulé des ventes nettes de 2,254 milliards de dollars au terme du dernier exercice, une hausse de 113,4 millions de dollars ou 5,3 % par rapport à l'exercice précédent. Les ventes en volume correspondantes sont passées de 132,1 millions de litres à 137,4 millions de litres, soit une croissance de 4 %.

L'achat moyen en succursale par les consommateurs s'est établi à 40,35 \$ durant l'exercice 2009-2010, en regard de 39,77 \$ pour l'exercice précédent. Globalement, le prix de vente net moyen au litre dans le réseau SAQ a augmenté de 1,2 %, atteignant 16,41 \$, comparativement à 16,22 \$ pour l'année dernière.

Un rapport qualité-prix amélioré pour plusieurs produits, en raison notamment d'un processus de négociation de prix d'achat optimisé, des campagnes promotionnelles bien ciblées et soutenues par des offres de rabais intéressantes, une prestation de service de qualité et, avouons-le, la passion grandissante des Québécois pour le vin et les produits alcooliques en général sont autant de facteurs qui expliquent ces succès d'affaires.

Quant aux ventes nettes réalisées auprès du réseau des grossistes-épiciers, elles ont augmenté de 4 % par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 287,9 millions de dollars. Les ventes en volume ont progressé de 1,7 %, se chiffrant à 36,6 millions de litres. Au cours des 3 derniers exercices, les ventes nettes de ce réseau complémentaire ont connu une croissance de 10,5 %.

Au cours de la dernière décennie, le réseau des succursales et des centres spécialisés a vu progresser ses ventes nettes de 106 % alors que celles du réseau des grossistes-épiciers ont connu une croissance de 36 %. En ce qui concerne les ventes en volume des 2 réseaux, elles se sont appréciées de 74 % et de 14 % respectivement durant cette période.

Par catégories de produits

Les ventes nettes de l'ensemble des grandes catégories de produits ont connu des hausses au cours de l'exercice 2009-2010. La catégorie des vins, avec des ventes nettes de plus de 1,900 milliard de dollars, a présenté une croissance digne de mention, soit 100 millions de dollars ou 5,6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette catégorie de produits très diversifiée a accaparé plus de 80 % de la croissance globale des ventes nettes consolidées du dernier exercice. Les ventes en volume correspondantes ont augmenté, quant à elles, de 3,9 % pour atteindre 142,3 millions de litres en 2009-2010.

Les ventes nettes de spiritueux, commercialisés uniquement dans le réseau des succursales et des centres spécialisés, ont poursuivi sur leur lancée, s'établissant à 551,4 millions de dollars, en hausse de 22 millions de dollars ou 4,2 % par rapport à 2008-2009. Pour la première fois, les ventes en volume de cette catégorie de produits ont dépassé le cap de 20 millions de litres, progressant ainsi de 3,6 %, à 20,3 millions de litres.

Représentant moins de 12 % de l'ensemble des ventes en volume, la catégorie des spiritueux a généré près de 22 % des ventes nettes globales de l'entreprise en 2009-2010.

Enfin, les ventes nettes de la catégorie des bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées ont augmenté de 2,3 % en 2009-2010 pour atteindre 90,5 millions de dollars. Les ventes en volume correspondantes sont demeurées relativement stables à 11,4 millions de litres. Soulignons que les ventes de cette catégorie de produits n'ont guère progressé depuis les 7 dernières années. Le déplacement de la demande vers la catégorie des vins, dont la part de marché augmente sans cesse, mais aussi vers les bières importées commercialisées dans le réseau de l'alimentation, explique cette stagnation.

Coût des produits vendus et marge brute

Le coût des produits vendus comprend les coûts d'acquisition des produits, les frais de transport maritime et routier engagés pour acheminer les produits vers les centres de distribution et les différents points de vente ainsi que les taxes et droits fédéraux afférents. Pour l'exercice 2009-2010, le coût des produits vendus s'est élevé à 1,198 milliard de dollars comparativement à 1,142 milliard de dollars pour l'exercice précédent. Par conséquent, la SAQ a dégagé un bénéfice brut de 1,344 milliard de dollars pour le dernier exercice, en regard de 1,276 milliard de dollars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de plus de 68 millions de dollars ou 5,3 %.

Le ratio de la marge brute n'a guère varié, s'établissant à 52,9 % pour l'exercice 2009-2010 contre 52,8 % pour l'exercice précédent.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation nettes consolidées représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration ainsi que les charges de financement et d'amortissements, desquels sont soustraits les autres produits. Établies ainsi, les charges d'exploitation nettes consolidées ont totalisé 476,8 millions de dollars au terme du dernier exercice, contre 469,2 millions de dollars pour l'exercice précédent, en hausse de 7,6 millions de dollars ou 1,6 %.

La rémunération et les avantages sociaux afférents, qui constituent près de 70 % des charges d'exploitation nettes consolidées, se sont chiffrés à 332,5 millions de dollars contre 319,2 millions de dollars pour l'exercice 2008-2009. Cette variation de 13,3 millions de dollars ou 4,2 % est essentiellement due aux hausses de salaires statutaires consenties au personnel en vertu des dispositions des diverses conventions collectives en vigueur. Exprimées en pourcentage des ventes nettes consolidées, les charges liées aux ressources humaines présentent un taux de 13,1 % comparativement à 13,2 % pour l'exercice précédent.

Les charges d'occupation d'immeubles, incluant les charges d'amortissements afférentes, qui constituent la deuxième catégorie de charges d'exploitation en importance, ont progressé de 2,7 millions de dollars ou 3,5 % pour atteindre 79,6 millions de dollars. La hausse des prix du marché locatif pertinents aux locaux commerciaux explique essentiellement cette augmentation dans les coûts de loyers. Au cours des dernières années, la SAQ a mis de l'avant de nombreuses initiatives afin d'optimiser l'utilisation de ses établissements commerciaux et administratifs et de limiter ainsi la croissance annuelle de cette catégorie de frais.

Exprimées en fonction des ventes nettes consolidées, les charges d'exploitation nettes consolidées ont présenté un taux de 18,8 % pour l'exercice 2009-2010, comparativement à 19,4 % pour l'exercice précédent. Il s'agit du taux le moins élevé des 13 derniers exercices.

Rémunération et avantages sociaux

(en millions de dollars)

	2010	2009
Rémunération		
Salaires	262,4 \$	250,1 \$
Heures supplémentaires	4,3	4,5
Autres frais ressources humaines	11,7	11,8
	<u>278,4</u>	<u>266,4</u>
Avantages sociaux	<u>54,1</u>	<u>52,8</u>
Total	<u>332,5 \$</u>	<u>319,2 \$</u>

Bénéfice net et résultat étendu

La SAQ a clôturé le dernier exercice avec un bénéfice net consolidé de 867,2 millions de dollars, en hausse de 60,5 millions de dollars ou 7,5 %. Exprimé en pourcentage des ventes nettes consolidées, le bénéfice net consolidé présente un taux de 34,1 %, comparativement à 33,4 % pour l'exercice 2008-2009. À ce chapitre, il s'agit du meilleur taux de rendement d'exploitation de la dernière décennie.

Au cours des deux derniers exercices, la SAQ n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat étendu.

Revenus gouvernementaux

À titre de société d'État, la SAQ verse des sommes substantielles aux deux paliers gouvernementaux. Par définition, les revenus gouvernementaux sont constitués du dividende déclaré, auquel s'ajoutent les remises des diverses taxes à la consommation ainsi que celles des droits de douane et d'accise. Pour l'exercice 2009-2010, ces revenus, tirés de l'exploitation de la SAQ, ont atteint un sommet de 1,625 milliard de dollars comparativement à 1,534 milliard de dollars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de plus de 90 millions de dollars.

Les sommes versées au trésor québécois ont augmenté de 76,3 millions de dollars ou 6,4 %, pour totaliser 1,273 milliard de dollars. Cette variation s'explique évidemment par une hausse du dividende, mais aussi par une perception plus importante des taxes à la consommation, celle-ci étant directement liée à la croissance des ventes au détail.

Quant aux sommes remises au gouvernement fédéral, elles se sont chiffrées à près de 352 millions de dollars, en hausse de 13,9 millions de dollars ou 4,1 %, ce qui est attribuable, d'une part, à des remises plus élevées de droits de douane et d'accise, lesquelles découlent des volumes d'approvisionnement et de distribution et, d'autre part, à une perception plus importante de la taxe sur les produits et services.

Au cours de la dernière décennie, les activités commerciales de la SAQ ont procuré des revenus gouvernementaux de plus de 12,8 milliards de dollars aux deux paliers gouvernementaux, affichant ainsi une croissance de plus de 78 % durant cette période.

Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation

(en millions de dollars)

	2010	2009
Gouvernement du Québec		
Dividende déclaré	867,2 \$	806,0 \$
Taxe de vente provinciale	230,5	218,5
Taxe spécifique	134,3	129,5
Taxe spécifique des titulaires de permis	40,9	42,6
	1 272,9	1 196,6
Gouvernement du Canada		
Droits d'accise et de douane	205,2	198,9
Taxe sur les produits et services	146,5	138,9
	351,7	337,8
Total	1 624,6 \$	1 534,4 \$

Investissements en immobilisations corporelles et actifs incorporels

Au cours de l'exercice 2009-2010, la SAQ a investi 44,2 millions de dollars en immobilisations corporelles et en actifs incorporels. Près de 17,2 millions de dollars ont été consacrés à l'amélioration de ses établissements commerciaux et administratifs en dotant ceux-ci d'aménagements plus modernes et plus fonctionnels. Un montant de 4,5 millions de dollars a servi à l'acquisition d'un édifice adjacent au Centre de distribution de Montréal, dont les espaces seront majoritairement consacrés à l'entreposage des produits. Une somme de plus de 19,3 millions de dollars a été injectée dans la conception et le développement de nouveaux systèmes informationnels, dont près de la moitié dans un système de gestion de points de vente qui est actuellement en déploiement. Les autres investissements comprennent le remplacement et l'expansion du matériel roulant et d'équipement spécifique visant à soutenir principalement les activités de distribution. Tous les investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ont été financés au moyen de fonds autogénérés.

Situation financière

Au 27 mars 2010, l'actif total de la SAQ se chiffrait à 627,8 millions de dollars comparativement à 590,3 millions de dollars en 2008-2009. Cette variation s'explique principalement par une hausse de la valeur comptable des éléments de trésorerie (16,4 millions de dollars) et des actifs à long terme (16,2 millions de dollars). À cette date, les valeurs comptables des stocks et des actifs à long terme montraient des pondérations au bilan comparables à celles qui prévalaient à la fin de l'exercice précédent. Le fonds de roulement présentait au 27 mars 2010 un ratio stable par rapport à celui de la fin de l'exercice précédent (0,72 contre 0,73 au 28 mars 2009).

Les éléments du passif à court terme présentent, à la fin du dernier exercice, une augmentation nette de 38,5 millions de dollars. Les comptes fournisseurs et autres charges à payer ainsi que le dividende à payer affichent des hausses de 25,3 millions de dollars et de 50,2 millions de dollars respectivement. En contrepartie, les emprunts à terme de 37 millions de dollars qui avaient cours à la fin de l'exercice précédent ont été remboursés. Les importants flux de trésorerie générés au cours des derniers exercices auront donc contribué à réduire de façon importante l'endettement à court terme. En ce qui concerne les éléments du passif à long terme, ils n'ont pas connu de variation importante lorsque comparés à la fin de l'exercice 2008-2009.

Enfin, soulignons que l'entreprise a présenté des ratios de gestion satisfaisants à l'égard du recouvrement de ses comptes clients, de la rotation de ses stocks et du règlement de ses comptes fournisseurs. En raison de l'importance de ses fonds autogénérés, de la stabilité de son fonds de roulement et d'un niveau d'endettement à long terme peu élevé, la SAQ a présenté, tout au long de son dernier exercice, une solide position financière.

Flux de trésorerie

Les activités de la SAQ ont généré des liquidités nettes de près de 16,4 millions de dollars en 2009-2010 alors que, inversement, des liquidités nettes de 0,4 million de dollars avaient été absorbées durant l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont connu une hausse importante de 80,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 915 millions de dollars. Cet écart trouve principalement son essence dans la croissance du bénéfice net et dans la variation des postes hors caisse du fonds de roulement, lesquelles ont été compensées par une diminution des amortissements des actifs incorporels.

Les activités d'investissement ont donné lieu à des sorties de fonds nettes de 43,2 millions de dollars en 2009-2010 par rapport à 25,8 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Cette variation découle essentiellement des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ayant eu une incidence sur la trésorerie.

Par ailleurs, les activités de financement ont absorbé des liquidités nettes de 855,4 millions de dollars au cours du dernier exercice, en comparaison de 809,2 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le remboursement net des emprunts à court terme, conjugué à des distributions plus élevées à l'actionnaire, explique cette variation.

Au 27 mars 2010, les éléments de trésorerie présentaient un solde de 44,1 millions de dollars, comparativement à 27,7 millions de dollars au terme de l'exercice précédent.

Financement des activités

En raison des avances sur dividende qui sont versées périodiquement à son unique actionnaire, le ministre des Finances du Québec, la SAQ doit recourir à des sources externes pour assumer le financement de ses activités. À cet égard, l'entreprise est autorisée par le gouvernement du Québec et par son conseil d'administration à effectuer des emprunts à terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 400 millions de dollars.

Au cours du dernier exercice, le solde moyen d'emprunt à terme s'est élevé à 51,6 millions de dollars comparativement à 76,4 millions de dollars durant l'exercice 2008-2009. Le solde d'emprunt a atteint un niveau maximal de 170 millions de dollars contre 194 millions de dollars pour l'exercice 2008-2009. À la fin de l'exercice, le bilan incorporait dans ses éléments de trésorerie un placement à terme de 16 millions de dollars et n'affichait aucun solde d'emprunt comparativement au bilan du 28 mars 2009, qui montrait un solde d'emprunt de 37 millions de dollars.

Le financement des activités de l'entreprise sur le marché monétaire a entraîné des frais financiers de 0,2 million de dollars, soit une baisse de près de 2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique, d'une part, par une diminution de près de 234 points centésimaux du taux moyen payé des emprunts au cours du dernier exercice et, d'autre part, par une diminution de 24,8 millions de dollars du solde moyen d'emprunt net.

Modifications de conventions comptables

La SAQ a adopté de nouvelles normes comptables au début de l'exercice 2009-2010, tel qu'indiqué à la note 4 de ses états financiers consolidés. L'adoption des normes relatives aux écarts d'acquisition et actifs incorporels (chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA) et aux instruments financiers (chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA) n'a eu aucune incidence quant à la mesure des différents postes aux états financiers consolidés de l'entreprise. Leur adoption exige cependant la divulgation d'informations supplémentaires aux états financiers consolidés.

Normes internationales d'information financière

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a fait part de sa décision de remplacer les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada par les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou IFRS) pour toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre compte, une responsabilité à laquelle la Société doit répondre. Les IFRS comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir à l'égard de plusieurs postes comptables. Le CNC a confirmé en février 2008 que, pour les entreprises concernées, le passage complet aux IFRS prendra effet pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 (27 mars 2011 pour la SAQ).

Comme les PCGR du Canada, les IFRS constituent un ensemble unique de normes basées sur le jugement professionnel. Depuis 2005, elles sont appliquées dans une centaine de pays à travers le monde, principalement ceux de l'Union européenne et l'Australie. Le Japon et la Chine ont aussi un plan de convergence avec les IFRS qui est en cours de réalisation.

La SAQ a établi un plan de conversion aux IFRS et mis en place une équipe de travail pour réaliser cette tâche. Un comité de gouvernance de projet a également été formé. Afin de faciliter la transition, l'échéancier suivant a été adopté :

- 2008 : analyse diagnostique
- 2009 : modification des processus et systèmes financiers, formation du personnel, choix des nouvelles normes IFRS
- 2010 : élaboration des états financiers et des notes complémentaires selon les IFRS, préparation des données comparatives 2010-2011 selon les IFRS
- 2011 : préparation des données comparatives 2010-2011 selon les IFRS (fin), passage aux IFRS (divulgation des données comparatives 2010-2011 selon les IFRS)

Au cours du dernier exercice, l'entreprise a poursuivi ses travaux visant à évaluer les incidences des nouvelles normes comptables sur ses activités commerciales, ses processus et systèmes financiers et de gestion, son cadre de contrôle interne et ses états financiers consolidés. Elle a fait des choix concernant les allègements offerts par la norme IFRS 1 à la date de transition ainsi que des conventions comptables qui seront appliquées de façon continue par la suite. À ce jour, les principaux enjeux recensés sont liés aux immobilisations corporelles et aux avantages sociaux futurs.

Cadre de contrôle interne

Afin d'aligner ses règles de gouvernance financière sur les meilleures pratiques en la matière, la SAQ a adopté une Politique de divulgation financière et mis en place un cadre de contrôle dont les objectifs sont de fournir l'assurance que l'entreprise s'acquitte de ses obligations et qu'elle atténue les risques liés à la présentation de l'information. Pour ce faire, l'entreprise a mis en place une série de mesures et une documentation complète visant à améliorer l'efficacité des processus liés au contrôle et à la communication de l'information financière.

Cette documentation a été élaborée en retenant les principes reconnus du référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organizations*) de la Treadway Commission qui sont utilisés par les sociétés publiques. Ce cadre de contrôle trace la voie à une gouvernance encore plus structurée.

Au cours du dernier exercice, la Société a poursuivi ses travaux d'évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière. Les travaux réalisés ont permis de conclure, encore cette année, que ces contrôles sont appliqués efficacement.

Risques et incertitudes

Dans le cours normal de son exploitation, la SAQ est exposée à divers risques qui peuvent influencer sur sa rentabilité et sa situation financière. Outre les risques financiers décrits à la note 22 de ses états financiers consolidés, l'entreprise fait aussi face à un risque de marché.

À cet égard, les résultats de la SAQ sont liés en partie aux conditions économiques qui prévalent sur son territoire d'exploitation. Une baisse de l'activité économique au Québec pourrait avoir des répercussions défavorables sur l'évolution de la consommation des produits commercialisés par la SAQ et, par conséquent, sur son rendement d'exploitation. En effet, la demande relative à ses boissons alcooliques et la profitabilité qui en découle sont tributaires, entre autres, de la croissance du revenu disponible de ses clients.

Le commerce de détail est un marché en évolution constante et très concurrentiel. Les consommateurs d'aujourd'hui sont plus informés, plus curieux et plus audacieux que jamais. Ils exigent une meilleure qualité, une valeur accrue et des services-conseils de plus en plus personnalisés. Dans le but d'assurer sa croissance, la SAQ doit composer avec la concurrence émanant des diverses propositions faites aux consommateurs afin de récolter une part grandissante de leur budget de consommation discrétionnaire. Conséquemment, l'entreprise oriente ses stratégies et ses actions dans le but d'atténuer l'incidence de ce risque d'affaires.

L'évolution des besoins et la satisfaction des diverses clientèles sont au cœur des préoccupations de la SAQ. C'est par le biais de son vaste réseau de distribution et de vente qu'elle a bâti au fil des ans et qu'elle exploite efficacement aujourd'hui que l'entreprise propose une gamme étendue de produits et de services de qualité. Plusieurs stratégies et initiatives déployées ont trouvé le succès dans un répertoire de produits constamment renouvelé, des campagnes de mise en marché bien adaptées, des environnements conviviaux facilitant les expériences de magasinage et la formation d'un personnel compétent et passionné. Ces atouts importants contribuent à atténuer l'incidence du risque de marché auquel l'entreprise est exposée.

Finalement, mentionnons que la SAQ fait face à diverses réclamations et poursuites. La direction est d'avis qu'aucun règlement pouvant résulter de celles-ci n'aurait un effet important sur les états financiers consolidés de la SAQ. D'autre part, si l'entreprise devait déboursier quelque montant que ce soit dans le cadre de ces poursuites, ce montant serait alors imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel il deviendrait redevable.

Perspectives

La direction de la SAQ est particulièrement fière des résultats de l'exercice 2009-2010. La solide performance qu'a connue l'entreprise confirme la rigueur de sa gestion et de la mobilisation de son personnel autour de ses plans d'affaires. Au cours du prochain exercice, l'organisation continuera de déployer les nombreuses initiatives prévues à son nouveau Plan stratégique, adopté récemment par le gouvernement du Québec. Ce Plan vise notamment l'étude de nouvelles occasions d'affaires et la mise en place de mesures d'optimisation touchant les pratiques commerciales et administratives.

Le développement du personnel sera également à la base des stratégies qui seront mises en œuvre dans le but de bâtir des équipes de travail de plus en plus compétentes et engagées, un atout indispensable pour répondre aux besoins croissants des diverses clientèles et assurer à l'entreprise une réputation d'excellence au sein de la communauté des affaires.

L'entreprise prévoit réaliser un bénéfice net de 887 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011, une croissance de près de 20 millions de dollars ou 2,2 %.

Ventes nettes par réseaux de vente*(en millions de dollars)*

	2006	2007 ⁽¹⁾	2008	2009	2010
Succursales et centres spécialisés	1 753,2	1 913,3	2 029,5	2 140,9	2 254,3
Grossistes-épiciers	260,4	260,5	264,4	276,9	287,9
Total	2 013,6	2 173,8	2 293,9	2 417,8	2 542,2

Ventes nettes par catégories de produits*(en millions de dollars)*

	2006	2007 ⁽¹⁾	2008	2009	2010
Vins	1 470,3	1 601,8	1 700,4	1 799,9	1 900,3
Spiritueux	460,0	492,4	513,6	529,4	551,4
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	83,3	79,6	79,9	88,5	90,5
Total	2 013,6	2 173,8	2 293,9	2 417,8	2 542,2

(1) Exercice financier de 53 semaines

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Résultats d'exploitation*(en millions de dollars)*

	2006	2007 ⁽¹⁾	2008	2009 ⁽²⁾	2010 ⁽²⁾
Ventes nettes	2 013,6	2 173,8	2 293,9	2 417,8	2 542,2
Coût des produits vendus	899,4	993,0	1 054,8	1 141,9	1 198,2
Bénéfice net	656,9	708,0	760,9	806,7	867,2
Charges d'exploitation nettes ⁽³⁾	457,3	472,8	478,2	469,2	476,8

Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation*(en millions de dollars)*

	2006	2007 ⁽¹⁾	2008	2009	2010
Dividende déclaré	657,0	709,0	762,0	806,0	867,2
Taxes et droits versés aux gouvernements	647,7	687,7	713,8	728,4	757,4
Total	1 304,7	1 396,7	1 475,8	1 534,4	1 624,6

Composition de l'actif*(en millions de dollars)*

	2006	2007 ⁽¹⁾	2008	2009	2010
Stocks	265,2	238,0	277,2	294,9	302,1
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	272,4	240,2	214,4	209,6	225,8
Autres postes de l'actif	121,2	94,8	100,9	85,8	99,9
Total	658,8	573,0	592,5	590,3	627,8

(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks en 2008-2009, les frais directs de livraison sont dorénavant déduits des charges d'exploitation et imputés au coût des produits vendus. En 2009-2010, les frais directs de livraison s'élevaient à 14,4 millions de dollars comparativement à 14,8 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(3) Après déduction des autres produits et des autres revenus

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

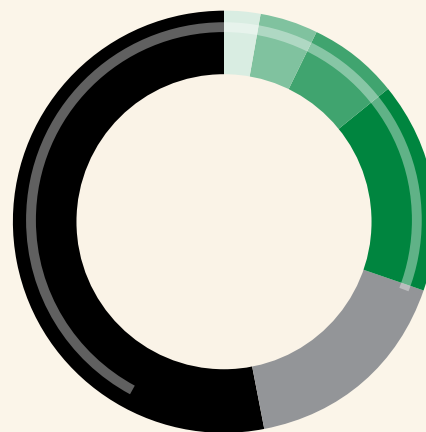
Répartition du prix de vente

Spiritueux local, format 750 ml

(en dollars et en pourcentages)

27 mars 2010

● Majoration ⁽¹⁾	11,59 \$	52,8 %
● Prix du fournisseur en dollars canadiens incluant le transport	3,68 \$	16,8 %
● Droits d'accise versés au gouvernement du Canada	3,51 \$	16,0 %
● Taxe de vente provinciale	1,53 \$	7,0 %
● Taxe fédérale sur les produits et services	0,97 \$	4,4 %
● Taxes spécifiques versées au gouvernement du Québec	0,67 \$	3,0 %
Prix de vente au détail (<i>la bouteille</i>)	21,95 \$	100 %

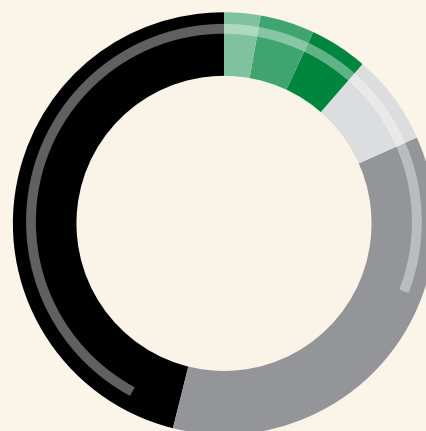


Vin importé, format 750 ml

(en dollars et en pourcentages)

27 mars 2010

● Majoration ⁽¹⁾	7,33 \$	46,0 %
● Prix du fournisseur en dollars canadiens incluant le transport	5,65 \$	35,4 %
● Taxe de vente provinciale	1,11 \$	7,0 %
● Taxe fédérale sur les produits et services	0,71 \$	4,4 %
● Taxes spécifiques versées au gouvernement du Québec	0,67 \$	4,2 %
● Droits de douane et d'accise versés au gouvernement du Canada	0,48 \$	3,0 %
Prix de vente au détail (<i>la bouteille</i>)	15,95 \$	100 %



(1) La majoration permet d'assumer les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration et de dégager un bénéfice net.

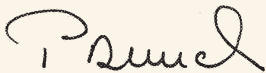
RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés qui suivent ont été dressés par la direction de la Société des alcools du Québec (la Société) et approuvés par son conseil d'administration. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans ces états financiers consolidés et dans les autres sections du rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les conventions et les procédés établis par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et reflètent les meilleurs jugements et estimations de la direction, basés sur l'information actuellement disponible.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation, et enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels. De plus, le Service de la vérification interne passe en revue, sur une base sélective, les processus comptables et les systèmes de gestion. Ses constatations et ses recommandations sont transmises à la direction, qui agit en conséquence. La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations relatives à la préparation d'états financiers et au contrôle financier de l'exploitation. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche au moyen de son comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité révisé périodiquement les états financiers consolidés et étudie également les rapports portant sur les conventions et les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. Les vérificateurs externes peuvent, sans restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne leur vérification.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec et par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur responsabilité consiste à exprimer une opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers. Le rapport des vérificateurs, qui figure ci-contre, précise la nature et l'étendue de leur vérification et présente leur opinion à l'égard de ces états financiers.



PHILIPPE DUVAL
Président et chef de la direction



RICHARD GENEST
Vice-président et chef de la direction financière

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS


Au ministre des Finances,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société des alcools du Québec au 27 mars 2010 et les états consolidés des résultats et résultat étendu, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

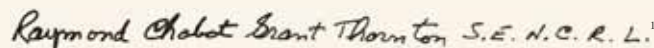
Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 27 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'adoption des nouvelles conventions comptables décrites à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

 FCA auditeur

RENAUD LACHANCE, FCA auditeur

 S.E.N.C.R.L.¹

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.

RÉSULTATS ET RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 27 mars 2010
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Ventes nettes (note 5)	2 542 191 \$	2 417 786 \$
Coût des produits vendus (note 5)	1 198 203	1 141 887
Bénéfice brut (note 5)	1 343 988	1 275 899
Charges d'exploitation		
Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration (note 6)	498 553	482 254
Charge de financement (note 7)	563	2 460
Amortissements des immobilisations corporelles	22 072	22 490
Amortissements des actifs incorporels	5 102	10 484
	526 290	517 688
Autres produits		
Revenus publicitaires, promotionnels et divers	49 515	48 503
Bénéfice net et résultat étendu	867 213 \$	806 714 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 27 mars 2010
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Solde au début	14 808 \$	14 094 \$
Bénéfice net	867 213	806 714
	882 021	820 808
Dividende	(867 213)	(806 000)
Solde à la fin	14 808 \$	14 808 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ

27 mars 2010

(en milliers de dollars)

	2010	2009
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 20)	44 101 \$	27 722 \$
Comptes clients et autres débiteurs (note 8)	45 624	44 846
Stocks (note 9)	302 124	294 900
Dépôts et charges payées d'avance	10 170	13 253
	<u>402 019</u>	<u>380 721</u>
Immobilisations corporelles (note 10)	202 475	190 213
Actifs incorporels (note 11)	23 276	19 375
	<u>627 770 \$</u>	<u>590 309 \$</u>
Passif		
À court terme		
Emprunts (note 12)	-	36 998 \$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer (note 13)	326 523	301 190
Dividende à payer	233 213	183 000
	<u>559 736</u>	<u>521 188</u>
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 14)	1 765	3 298
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 16)	17 733	17 759
Passif au titre des prestations constituées du régime de retraite (note 16)	3 728	3 256
	<u>582 962</u>	<u>545 501</u>
Capitaux propres (note 17)		
Capital-actions	30 000	30 000
Bénéfices non répartis	14 808	14 808
	<u>44 808</u>	<u>44 808</u>
	<u>627 770 \$</u>	<u>590 309 \$</u>

Éventualités et engagements (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration

NORMAN HÉBERT JR.
Président du conseil d'administration

CHANTAL BÉLANGER
Présidente du comité de vérification

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 27 mars 2010
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	867 213 \$	806 714 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements des immobilisations corporelles	22 072	22 490
Amortissements des actifs incorporels	5 102	10 484
Perte sur cessions d'immobilisations corporelles	822	59
Charge au titre des crédits de congés de maladie	2 967	3 554
Charge au titre du régime de retraite	520	892
	898 696	844 193
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 20)	19 317	(5 779)
Prestations versées par le régime de crédits de congés de maladie cumulés et par le régime de retraite	(3 041)	(3 821)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	914 972	834 593
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(34 206)	(19 307)
Acquisitions d'actifs incorporels	(9 072)	(7 304)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles	57	786
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(43 221)	(25 825)
Activités de financement		
Variation nette des emprunts	(36 998)	(5 991)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(1 374)	(1 231)
Dividende versé	(817 000)	(802 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(855 372)	(809 222)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	16 379	(454)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	27 722	28 176
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	44 101 \$	27 722 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 mars 2010

(en milliers de dollars pour les tableaux)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des alcools du Québec (la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13)*. La Société a pour mandat de faire le commerce de boissons alcooliques sur le territoire du Québec. À titre de société d'État, elle est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

2. EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, les exercices financiers terminés le 27 mars 2010 et le 28 mars 2009 comprennent 52 semaines d'exploitation chacun.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies au cours de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Société d'investissement M.-S., S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détient une participation de 50 %. Cette quote-part est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont l'évaluation des stocks, les durées de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les frais courus, les provisions et les passifs actuariels liés aux crédits de congés de maladie cumulés et aux prestations constituées du régime de retraite. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Constatation des produits

Les ventes de boissons alcooliques effectuées aux consommateurs, aux agences, aux titulaires de permis (incluant les établissements licenciés et les institutions), aux distributeurs autorisés (grossistes-épiciers) ainsi que les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire au moment de la livraison des produits et lorsque les services ont été rendus, déduction faite des escomptes et retours, et lorsqu'il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré. La Société agit à titre d'intermédiaire en ce qui concerne les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Conséquemment, ces ventes sont comptabilisées au net.

Constatation des contreparties reçues de fournisseurs

Les contreparties en espèces reçues de fournisseurs sont considérées comme des ajustements de prix des produits des fournisseurs et, en conséquence, sont comptabilisées en réduction du coût des produits vendus et des stocks. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties en espèces reçues représentent des remboursements de coûts différentiels engagés par la Société pour vendre des produits des fournisseurs ou des paiements au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs. Ces dernières contreparties reçues des fournisseurs sont enregistrées, selon leur nature, en réduction des charges afférentes ou à titre d'autres produits.

Contrats de location-exploitation

La Société comptabilise les charges de location résultant de ses contrats de location-exploitation de façon linéaire sur la durée des baux.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les autres éléments d'actif sont convertis au taux en vigueur à la date des transactions. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice. Des gains de change de 1,8 million de dollars sont inclus dans les résultats de l'exercice 2010 (pertes de 3,2 millions de dollars en 2009).

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La Société a effectué le classement suivant pour ses instruments financiers :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans les « Actifs détenus à des fins de transaction » et sont évalués à la juste valeur.

Les comptes clients et autres débiteurs sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, cette évaluation correspond généralement au coût.

Les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des taxes et droits gouvernementaux à payer et de la tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant à moins de un an), ainsi que le dividende à payer, sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, cette évaluation correspond généralement au coût. La charge d'intérêts et les coûts de transaction liés aux « Autres passifs financiers » sont présentés à l'état des résultats consolidés au poste « Charge de financement ».

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

La Société gère partiellement son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises au moyen de contrats de change à terme et d'autres instruments financiers dérivés. Toutefois, la Société ne documente pas la relation de couverture selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et, par conséquent, ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Ainsi, la Société comptabilise ces instruments financiers dérivés à leur juste valeur et les gains et les pertes qui en résultent sont inclus dans les charges d'exploitation. Ces instruments financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Bien que ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, la Société estime que, du point de vue de l'exploitation et de la gestion des flux de trésorerie, ils lui permettent de réduire les effets négatifs éventuels d'une baisse du dollar canadien sur le marché des changes. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

Au 27 mars 2010 et au 28 mars 2009, la Société ne détenait aucun instrument financier ou contrat comportant un dérivé incorporé nécessitant d'être séparé.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des stocks de boissons alcooliques comprend le coût d'acquisition, les frais de transport à l'achat, les droits de douane et d'accise afférents ainsi que les frais de livraison directs encourus pour rendre disponibles les produits aux différents points de vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les taux annuels suivants sont utilisés :

Immeubles	2,5 % et 10 %
Mobilier et équipement	Taux variant entre 2,8 % et 33 %
Matériel roulant	Taux variant entre 10 % et 30 %
Améliorations locatives	Selon la durée des baux, qui varie de 5 à 15 ans
Pavage et stationnement	8 %

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est comptabilisé au coût, soit à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de l'immeuble est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 2,5 %.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de licences d'utilisation, sont comptabilisés au coût. Celui-ci comprend les frais directement liés à l'acquisition ou au développement de logiciels destinés à un usage interne. Ces actifs sont amortis, à compter de leur date de mise en service, sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels et licences acquis	3 à 5 ans
Logiciels développés à l'interne	3 à 10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régimes d'avantages sociaux

Crédits de congés de maladie cumulés

La Société administre un régime à prestations déterminées qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode des coûts projetés au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie.

La Société amortit les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs non constatés et supérieurs à 10 % de l'obligation pour crédits de congés de maladie cumulés sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs participant au régime. Cette durée est de 14 ans pour les exercices terminés les 27 mars 2010 et 28 mars 2009.

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations déterminées et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestation au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ces régimes car la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

De plus, la Société administre un régime de retraite supplémentaire pour la haute direction. Ce régime prend en compte le nombre d'années de service et la moyenne des trois salaires annuels les plus élevés durant la carrière de l'employé. Ce régime est à prestations déterminées et comporte également des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestation au décès qui sont indexées annuellement. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode des coûts projetés au prorata des années de service. L'évaluation a été effectuée en utilisant la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des salaires, l'âge de départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels.

L'excédent des gains actuariels cumulés nets (des pertes actuarielles cumulées nettes) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs participant au régime. Pour l'exercice terminé le 27 mars 2010, cette durée est de 4,5 ans (4,1 ans pour l'exercice 2009).

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Exercice terminé le 27 mars 2010

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Le 29 mars 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a adopté le chapitre 3064 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels développés à l'interne. Ce chapitre s'applique de façon rétrospective avec retraitement des chiffres correspondants.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Instruments financiers

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir ». Ces modifications introduisent de nouvelles exigences en matière de divulgation d'informations financières relatives à l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers mesurés à la juste valeur doivent dorénavant être classés selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser les évaluations. Cette hiérarchie est comme suit :

- niveau 1 : les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et
- niveau 3 : les données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Par ailleurs, les modifications nécessitent la présentation d'informations supplémentaires quant à la nature et à la portée du risque de liquidité liées aux instruments financiers auxquels une entité est exposée. Cette modification s'applique aux exercices terminés à compter du 30 septembre 2009. L'application des recommandations contenues dans ce chapitre ne concerne que les informations à fournir et n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Exercices futurs

Normes internationales d'information financière

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a fait part de sa décision de remplacer les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada par les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou IFRS) pour toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre compte, une responsabilité à laquelle la Société doit répondre. Les IFRS comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir à l'égard de plusieurs postes comptables. Le CNC a confirmé en février 2008 que le passage complet aux IFRS prendra effet pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 (27 mars 2011 pour la Société).

La Société a complété les activités de planification et de diagnostic de son plan de transition. Elle a exercé des choix concernant les allègements offerts par la norme IFRS 1 à la date de transition ainsi que des conventions comptables qui seront appliquées de façon continue par la suite. La Société évalue actuellement les incidences des nouvelles normes comptables sur ses activités commerciales, ses processus et systèmes financiers et de gestion, son cadre de contrôle interne et ses états financiers consolidés.

5. VENTES NETTES, COÛT DES PRODUITS VENDUS ET BÉNÉFICE BRUT

	2010			2009		
	Succursales et centres spécialisés	Grossistes - épiciers	Total	Succursales et centres spécialisés	Grossistes - épiciers	Total
Ventes nettes	2 254 266 \$	287 925 \$	2 542 191 \$	2 140 871 \$	276 915 \$	2 417 786 \$
Coût des produits vendus	1 051 076	147 127	1 198 203	1 001 218	140 669	1 141 887
Bénéfice brut	<u>1 203 190 \$</u>	<u>140 798 \$</u>	<u>1 343 988 \$</u>	1 139 653 \$	136 246 \$	1 275 899 \$

Les ventes nettes de la Société ne comprennent pas les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Ces derniers vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont apparentées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société, laquelle agit à titre d'intermédiaire entre les fournisseurs et les brasseurs et distributeurs de bière. Ces transactions de vente ne génèrent aucun bénéfice brut pour la Société, qui perçoit toutefois des frais de service pour celles-ci. Les ventes nettes et le coût des produits vendus résultant de ces transactions se sont élevés à 270,8 millions de dollars pour l'exercice 2010 (231,2 millions de dollars pour l'exercice 2009).

6. FRAIS DE VENTE ET MISE EN MARCHÉ, DE DISTRIBUTION ET D'ADMINISTRATION

	2010	2009
Rémunération et avantages sociaux	332 480 \$	319 166 \$
Frais d'occupation d'immeuble	69 427	66 971
Frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures	19 658	20 298
Frais de livraison et communication	8 318	8 811
Autres charges d'exploitation	68 670	67 008
	<u>498 553 \$</u>	482 254 \$

7. CHARGE DE FINANCEMENT

	2010	2009
Charges financières liées aux «Autres passifs financiers»		
Intérêts sur les emprunts contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires	56 \$	671 \$
Autres intérêts sur les emprunts à court terme	123	1 431
	179	2 102
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	446	589
	625	2 691
Moins : Revenus d'intérêts sur les placements, soldes bancaires et autres	(62)	(231)
	<u>563 \$</u>	2 460 \$

8. COMPTES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2010	2009
Grossistes-épiciers	11 955 \$	15 416 \$
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	33 669	29 430
	<u>45 624 \$</u>	44 846 \$

9. STOCKS

	2010	2009
Boissons alcooliques ⁽¹⁾	299 236 \$	292 159 \$
Fournitures diverses	2 888	2 741
	<u>302 124 \$</u>	<u>294 900 \$</u>

(1) Le montant des stocks de boissons alcooliques comptabilisé en charges correspond au coût des produits vendus.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Terrains	11 357 \$	– \$	11 357 \$	10 706 \$
Immeubles	170 893	59 232	111 661	93 561
Mobilier et équipement ⁽¹⁾	178 260	124 544	53 716	58 865
Matériel roulant	17 196	12 057	5 139	5 263
Améliorations locatives ⁽¹⁾	50 163	33 663	16 500	17 358
Pavage et stationnement	4 359	3 106	1 253	1 204
	<u>432 228</u>	<u>232 602</u>	<u>199 626</u>	<u>186 957</u>
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	<u>16 280</u>	<u>13 431</u>	<u>2 849</u>	<u>3 256</u>
	<u>448 508 \$</u>	<u>246 033 \$</u>	<u>202 475 \$</u>	<u>190 213 \$</u>

(1) Des travaux liés à l'aménagement des succursales, d'une valeur capitalisée de 17,6 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 27 mars 2010 (7,7 millions de dollars au 28 mars 2009) et ne sont pas amortis.

Le coût total et l'amortissement cumulé total des immobilisations corporelles au 28 mars 2009 étaient de 421,3 millions de dollars et de 231,1 millions de dollars respectivement.

11. ACTIFS INCORPORELS

	2010			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Logiciels et licences acquis	14 525 \$	12 292 \$	2 233 \$	1 346 \$
Logiciels développés à l'interne ⁽¹⁾	134 703	113 660	21 043	18 029
	<u>149 228 \$</u>	<u>125 952 \$</u>	<u>23 276 \$</u>	<u>19 375 \$</u>

(1) Des logiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 12,8 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 27 mars 2010 (10,2 millions de dollars au 28 mars 2009) et ne sont pas amortis.

Le coût total et l'amortissement cumulé total des actifs incorporels au 28 mars 2009 étaient de 140,2 millions de dollars et de 120,8 millions de dollars respectivement.

12. EMPRUNTS

	2010	2009
Emprunts	- \$	36 998 \$

Les emprunts au 28 mars 2009 étaient constitués de 2 emprunts totalisant 37,0 millions de dollars dont 1 emprunt de 29,5 millions de dollars contracté auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclu du périmètre comptable du gouvernement du Québec. Ces emprunts portaient intérêt à des taux de 0,51 % et 0,52 % et venaient à échéance à 4 jours ou moins.

Au 27 mars 2010, la Société dispose de 2 facilités de crédit bancaire dont une marge de crédit de 10 millions de dollars venant à échéance le 30 septembre 2010. Les montants prélevés sur cette marge de crédit portent intérêt au taux préférentiel, soit 2,25 % au 27 mars 2010 (2,5 % au 28 mars 2009). Une deuxième facilité de crédit de 300 millions de dollars était entièrement disponible au 27 mars 2010 et au 28 mars 2009. Ce crédit est disponible sous forme de découverts bancaires portant intérêt au taux préférentiel ou sous forme d'avances portant intérêt à un taux fixe correspondant au coût des fonds de l'institution financière plus une marge à être déterminée. Ce crédit est remboursable sur demande.

13. COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

	2010	2009
Comptes fournisseurs et autres charges à payer ⁽¹⁾	150 773 \$	135 711 \$
Taxes et droits gouvernementaux à payer	88 306	87 793
Rémunération et avantages sociaux à payer	85 911	76 312
Tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant à moins de un an	1 533	1 374
	326 523 \$	301 190 \$

(1) La Société s'est engagée à participer au financement de divers programmes visant la protection et l'amélioration de l'environnement. Pour ce faire, elle consacre une portion de son chiffre d'affaires à ces fins. L'excédent des prélèvements cumulés tirés des ventes sur les charges cumulées, présenté dans les comptes fournisseurs et autres charges à payer, s'élève à 7,5 millions de dollars au 27 mars 2010 (8,9 millions de dollars au 28 mars 2009).

14. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2010	2009
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 0,15 million de dollars incluant les intérêts calculés au taux annuel de 11 %, capitalisé semestriellement.	3 298 \$	4 672 \$
Moins : tranche de l'obligation échéant à moins de un an	(1 533)	(1 374)
	1 765 \$	3 298 \$

	Capital	Intérêts	Total
Versements des prochains exercices : 2011	1 533 \$	287 \$	1 820 \$
2012	1 711	109	1 820
2013	54	1	55
	3 298 \$	397 \$	3 695 \$

15. PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

La Société détient une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. Les principales composantes provenant de cette coentreprise qui sont incluses dans les états financiers consolidés sont présentées ci-après :

	2010	2009
Résultats		
Charges d'exploitation	308 \$	583 \$
Revenus d'intérêt	–	(5)
Amortissements	19	80
	327	658
Autres produits	549	699
Bénéfice net	222 \$	41 \$
Bilan		
Actif à court terme	383 \$	295 \$
Actif à long terme	–	18
	383 \$	313 \$
Passif à court terme	60 \$	212 \$
Capitaux propres	323	101
	383 \$	313 \$
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	140 \$	114 \$

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes à prestations déterminées

Les membres du personnel de la Société participent au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties de versements de prestations à la retraite et au décès. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les taux de cotisation à ces régimes de retraite sont demeurés inchangés à 8,19 % de la masse salariale assujettie pour le RREGOP, à 7,25 % pour le RRF et à 10,54 % pour le RRPE.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année pour le régime de crédits de congés de maladie cumulés et à la fin de chaque exercice financier pour le régime de retraite supplémentaire de la haute direction. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de crédits de congés de maladie cumulés aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2007 et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2010. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite supplémentaire de la haute direction aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 27 mars 2010 et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 30 mars 2013.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)**Total des paiements en espèces**

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour l'exercice 2010, constitué des cotisations de la Société aux régimes de retraite des employés du gouvernement et des sommes versées directement aux bénéficiaires du régime supplémentaire de retraite pour la haute direction et du régime de crédits de congés de maladie cumulés, s'est chiffré à 16,4 millions de dollars (16,9 millions de dollars en 2009).

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2010	2009	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées et situation de capitalisation-déficit	24 989 \$	21 853 \$	4 962 \$	3 470 \$
Solde des montants non amortis	(7 256)	(4 094)	(1 234)	(214)
Passif au titre des prestations constituées figurant au bilan de la Société	17 733 \$	17 759 \$	3 728 \$	3 256 \$

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice

	2010	2009
Régime de crédits de congés de maladie cumulés	2 967 \$	3 554 \$
Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	520 \$	892 \$
Régimes de retraite des employés du gouvernement (régimes interentreprises) ⁽¹⁾	13 320 \$	13 053 \$

(1) Régimes de retraite à prestations déterminées, comptabilisés en appliquant la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Prestations versées

Les prestations versées par le régime de crédits de congés de maladie cumulés se sont chiffrées à 3,0 millions de dollars en 2010 (3,8 millions de dollars en 2009) et celles versées par le régime supplémentaire de retraite de la haute direction à 0,04 million de dollars (0,03 million de dollars en 2009).

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées aux fins de la comptabilisation des avantages sociaux futurs sont les suivantes :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2010	2009	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	5,25 %	6,75 %	5,25 %	7,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	°	—	—
*De 45 % à 65 % selon le groupe d'employés				
Coût des prestations pour l'exercice				
Taux d'actualisation	6,75 %	5,00 %	7,00 %	5,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	°	—	—
*De 45 % à 65 % selon le groupe d'employés				

17. CAPITAUX PROPRES

Capital-actions

La Société est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Québec. Le capital-actions autorisé de la Société se compose de 300 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune qui étaient émises et payées au 27 mars 2010 et au 28 mars 2009.

Bénéfices non répartis

En vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, les dividendes payés par la Société sont fixés par le ministre des Finances du Québec qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

Pour l'exercice 2010, le ministre des Finances du Québec a déclaré un dividende de 867,2 millions de dollars (806 millions de dollars en 2009).

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Au cours des exercices terminés les 27 mars 2010 et 28 mars 2009, la Société n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat étendu et, par conséquent, aucun solde d'ouverture ni de clôture n'est présenté pour le cumul des autres éléments du résultat étendu.

18. GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société comprend les capitaux propres, l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, le dividende à payer et les emprunts. La Société gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire, à assurer la protection de ses fonds en tout temps et à soutenir sa croissance. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive. Au cours de l'exercice 2010, la Société n'a apporté aucun changement dans la gestion de son capital.

La Société assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende à son actionnaire sous forme d'avances périodiques. En raison de ce mode de distribution du bénéfice, la Société doit recourir à des sources de financement externes. Pour ce faire, la Société est autorisée par le gouvernement du Québec et son conseil d'administration à effectuer des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 400 millions de dollars. Cette limite a été respectée au cours de l'exercice.

La Société n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes.

À la fin de l'exercice, la structure de capital, telle que définie par la Société, s'établit comme suit :

	2010	2009
Capitaux propres	44 808 \$	44 808 \$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition ⁽¹⁾	3 298	4 672
Dividende à payer	233 213	183 000
Emprunts	—	36 998
	281 319 \$	269 478 \$

(1) Incluant la tranche échéant à moins de un an

19. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 3,6 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans le livre de la Société relativement à ces éventualités car selon la direction, aucun règlement pouvant découler de celles-ci aurait un effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société s'est engagée à payer un montant total de 337,1 millions de dollars pour la location de succursales. Les versements des prochains exercices se chiffrent à :

2011	45 292 \$
2012	43 203 \$
2013	38 701 \$
2014	34 913 \$
2015	31 937 \$
2016-2025	143 081 \$

Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'existe à leur égard.

20. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2010	2009
Intérêts versés inclus dans les flux de trésorerie liés à l'exploitation	626 \$	2 700 \$
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :		
Comptes clients et autres débiteurs	(778)\$	1 832 \$
Stocks	(7 224)	(16 714)
Dépôts et charges payées d'avance	3 083	12 823
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	24 236	(3 720)
	19 317 \$	(5 779)\$
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels financées par les comptes fournisseurs et autres charges à payer	3 367 \$	2 429 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice ⁽¹⁾	44 101 \$	27 722 \$

(1) Comprennent au 27 mars 2010 un placement temporaire de 16,0 millions de dollars, contracté auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, au taux de 0,25 % et venant à échéance le 29 mars 2010.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur des instruments financiers**

	2010		2009	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	3 425 \$	3 298 \$	5 228 \$	4 672 \$

La juste valeur de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition est estimée à partir de la valeur actualisée des versements mensuels futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché à la Société (données de niveau 2) pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires, capitalisés semestriellement et échéant en avril 2012, soit 3,86 % en 2010 (3,66 % en 2009).

La juste valeur des autres instruments financiers à court terme se rapproche de la valeur comptable étant donné que les éléments seront réalisés ou réglés à moins de un an ou sont dus sur demande. Ces instruments financiers comprennent les comptes clients et autres débiteurs, les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des taxes et droits gouvernementaux à payer et de la tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant à moins de un an) ainsi que le dividende à payer.

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie est déterminée en utilisant des données de niveau 1.

22. GESTION DES RISQUES

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

La Société ne conclut pas de contrats ou d'ententes visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts bancaires et les certificats de dépôt ainsi que les emprunts et les sommes prélevées sur les facilités de crédit, contractés sur une base quotidienne, exposent la Société au risque de flux de trésorerie associé aux fluctuations des taux d'intérêt. Pour l'exercice 2010, le solde moyen de ces actifs et passifs financiers correspond à un emprunt net de 51,6 millions de dollars (76,4 millions de dollars en 2009). Les passifs financiers ont porté intérêt à des taux variant de 0,25 % à 2,5 % durant l'exercice (0,51 % à 5,25 % en 2009) et ont comporté des échéances variant de 1 à 8 jours en 2010 et en 2009.

Pour l'exercice 2010, si les taux d'intérêt de ses actifs et passifs financiers avaient varié de 50 points de base à la hausse ou à la baisse, le bénéfice net de la Société aurait été respectivement inférieur ou supérieur de 0,3 million de dollars (0,4 million de dollars pour l'exercice 2009).

L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition porte un taux d'intérêt fixe et expose la Société au risque de la juste valeur lié au taux d'intérêt, à savoir que le taux d'intérêt sur le marché soit inférieur à celui rattaché à cet élément de passif. Le taux d'intérêt effectif de cette obligation est de 11,3 %.

Les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison de certains comptes fournisseurs libellés en devises. Au 27 mars 2010, ces comptes fournisseurs totalisent respectivement 6,3 millions d'euros et 1,3 million de dollars américains (4,8 millions d'euros et 1,5 million de dollars américains au 28 mars 2009).

Au cours de l'exercice, les achats de devises ont été comme suit, en dollars canadiens :

	2010	2009
Euro	202 615 \$	221 618 \$
Dollar américain	28 389	31 039
Autres devises	5 169	4 973
	236 173 \$	257 630 \$

Si les taux de change des devises achetées en cours d'exercice avaient varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, le coût des produits vendus de la Société aurait été respectivement supérieur ou inférieur d'environ 12 millions de dollars (13 millions de dollars en 2009). En raison de la politique de révision des prix de vente des produits de la Société, laquelle comporte plusieurs révisions en cours d'exercice, sous réserve de certaines conditions, l'incidence d'une telle variation sur le bénéfice brut et le bénéfice net de la Société aurait été peu importante.

22. GESTION DES RISQUES (SUITE)

La Société négocie des contrats de change à terme visant à couvrir partiellement le risque de change auquel elle est exposée, en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises, principalement en euros et en dollars américains, à des taux de change déterminés à l'avance.

Au 27 mars 2010, la Société avait un contrat à terme de moins de 12 mois libellé en euros. Le montant en cours se chiffrait à 2,6 millions d'euros et le cours à terme était de 1,3979. La juste valeur de ce contrat s'élève à 0,05 million de dollars (données de niveau 2) et est incluse dans les comptes fournisseurs et autres charges à payer. Au 28 mars 2009, il n'y avait aucun contrat à terme en vigueur.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. En général, la valeur comptabilisée dans le bilan consolidé de la Société au titre des actifs financiers exposés au risque de crédit, déduction faite des provisions pour pertes, constitue le montant maximal qui est exposé au risque de crédit.

Trésorerie

Pour réduire son exposition au risque de crédit, la Société effectue le placement de sa trésorerie auprès d'institutions financières qu'elle considère comme contreparties solvables. La Société effectue un suivi et une évaluation continus des changements possibles de statut de ses parties contractantes ainsi que de leur solvabilité.

Comptes clients et autres débiteurs

La Société considère que son exposition au risque de crédit lié aux ventes de boissons alcooliques et d'autres biens et services est limitée en raison de la diversité de sa clientèle et du nombre élevé de ses clients. Pour certains clients, la Société exige des garanties accessoires. La politique de la Société consiste à soumettre certains clients à une procédure de vérification de crédit. De plus, le solde des comptes clients et autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, par conséquent, l'exposition de la Société aux pertes de créances n'est pas importante.

Le tableau suivant présente l'âge des comptes clients et autres débiteurs et la provision pour mauvaises créances afférente. La provision est établie en fonction de l'âge des comptes et du statut des dossiers clients.

	2010	2009
Courants et moins de 8 jours	37 405 \$	37 927 \$
Entre 8 et 30 jours	5 902	6 070
Plus de 30 jours	3 353	1 861
	46 660	45 858
Provision pour mauvaises créances	(1 036)	(1 012)
	45 624 \$	44 846 \$

L'évolution de la provision pour mauvaises créances se détaille comme suit :

	2010	2009
Solde au début	1 012 \$	976 \$
Reprise de provision	122	13
Radiation de créances	(108)	(74)
Perte de valeur comptabilisée	10	97
Solde à la fin	1 036 \$	1 012 \$

22. GESTION DES RISQUES (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société est exposée à ce risque principalement par ses emprunts, ses comptes fournisseurs et autres charges à payer, le dividende à payer, l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition et les engagements contractuels.

Les passifs financiers ont une échéance contractuelle inférieure à un an, à l'exception de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts de montants autorisés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

L'exposition de la Société à ce risque est réduite par un volume important de fonds générés par l'exploitation, des sources de financement préautorisées et la gestion de la dette à court terme à taux variables. La Société considère qu'elle est en mesure d'honorer les passifs financiers nécessitant des déboursés à brève échéance.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part de ce dernier. La valeur d'échange correspond au montant établi et accepté par les parties. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

INFORMATION TRIMESTRIELLE

Exercices terminés les 27 mars 2010 et 28 mars 2009

(chiffres non vérifiés)

		2010			
	Exercice	T4	T3	T2	T1
Nombre de semaines	52	12	16	12	12

Résultats financiers

(en millions de dollars)

Ventes nettes	2 542,2	492,6	916,3	578,2	555,1
Bénéfice brut	1 344,0	261,7	479,6	310,9	291,8
Charges d'exploitation nettes ⁽¹⁾	476,8	124,0	146,3	101,7	104,8
Bénéfice net	867,2	137,7	333,3	209,2	187,0
Dividende versé	817,0	251,0	206,0	137,0	223,0

Ventes nettes par réseaux de vente

(en millions de dollars)

Succursales et centres spécialisés	2 254,3	440,2	810,8	515,3	488,0
Grossistes-épiciers	287,9	52,4	105,5	62,9	67,1
Total	2 542,2	492,6	916,3	578,2	555,1

Ventes en volume par réseaux de vente

(en millions de litres)

Succursales et centres spécialisés	137,4	26,6	47,0	33,2	30,6
Grossistes-épiciers	36,6	6,9	13,1	8,0	8,6
Total	174,0	33,5	60,1	41,2	39,2

Ventes en volume par catégories de produits

(en millions de litres)

Vins	142,3	27,8	49,8	32,9	31,8
Spiritueux	20,3	4,0	7,4	4,6	4,3
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	11,4	1,7	2,9	3,7	3,1
Total	174,0	33,5	60,1	41,2	39,2

Autres données financières

(en millions de dollars et en millions de litres)

Ventes nettes aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽²⁾	270,8	53,9	68,3	83,7	64,9
Bières vendues aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽²⁾	201,0 L	41,3	48,2	65,7	45,8

(1) Après déduction des autres produits

(2) Ventes effectuées à titre d'intermédiaire, non comprises dans le chiffre d'affaires

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice

	2009				
	Exercice	T4	T3	T2	T1
Nombre de semaines	52	12	16	12	12

Résultats financiers*(en millions de dollars)*

Ventes nettes	2 417,8	468,4	880,1	551,8	517,5
Bénéfice brut	1 275,9	245,7	463,5	294,6	272,1
Charges d'exploitation nettes ⁽¹⁾	469,2	117,0	143,0	102,9	106,3
Bénéfice net	806,7	128,7	320,5	191,7	165,8
Dividende versé	802,0	248,0	202,0	134,0	218,0

Ventes nettes par réseaux de vente*(en millions de dollars)*

Succursales et centres spécialisés	2 140,9	412,4	784,2	488,0	456,3
Grossistes-épiciers	276,9	56,0	95,9	63,8	61,2
Total	2 417,8	468,4	880,1	551,8	517,5

Ventes en volume par réseaux de vente*(en millions de litres)*

Succursales et centres spécialisés	132,1	25,4	45,6	31,8	29,3
Grossistes-épiciers	36,0	7,4	12,4	8,2	8,0
Total	168,1	32,8	58,0	40,0	37,3

Ventes en volume par catégories de produits*(en millions de litres)*

Vins	137,0	27,4	47,7	31,9	30,0
Spiritueux	19,6	3,7	7,3	4,5	4,1
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	11,5	1,7	3,0	3,6	3,2
Total	168,1	32,8	58,0	40,0	37,3

Autres données financières*(en millions de dollars et en millions de litres)*

Ventes nettes aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽²⁾	231,2	40,3	67,9	63,0	60,0
Bières vendues aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽²⁾	167,3 L	27,9	53,7	45,6	40,1

RÉTROSPECTIVE DES 10 DERNIERS EXERCICES

Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non vérifiés)

	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2008
Résultats d'exploitation			
<i>(en millions de dollars)</i>			
Ventes nettes	2 542,2	2 417,8	2 293,9
Bénéfice brut	1 344,0	1 275,9	1 239,1
Charges d'exploitation nettes ⁽⁴⁾	476,8	469,2	478,2
Bénéfice net	867,2	806,7	760,9
Situation financière			
<i>(en millions de dollars)</i>			
Actif total	627,8	590,3	592,5
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	225,8	209,6	214,4
Fonds de roulement net	(157,7)	(140,5)	(146,2)
Passif à long terme	23,2	24,3	25,1
Capitaux propres	44,8	44,8	43,1
Flux de trésorerie			
<i>(en millions de dollars)</i>			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	915,0	834,6	816,5
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	43,3	26,6	21,1
Dividende versé	817,0	802,0	742,0

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks en 2008-2009, les frais directs de livraison sont dorénavant déduits des charges d'exploitation et imputés au coût des produits vendus. En 2009-2010, les frais directs de livraison s'élevaient à 14,4 millions de dollars comparativement à 14,8 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(2) Exercice financier de 53 semaines

(3) Exercice perturbé par un conflit de travail

(4) Après déduction des autres produits et des autres revenus

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

2007 ⁽²⁾	2006	2005 ⁽³⁾	2004	2003	2002	2001 ⁽²⁾
2 173,8	2 013,6	1 805,3	1 831,6	1 719,9	1 570,8	1 443,7
1 180,8	1 114,2	995,5	1 016,9	934,3	845,4	786,0
472,8	457,3	449,7	446,1	393,9	356,7	314,7
708,0	656,9	545,8	570,8	540,4	488,7	471,3
573,0	658,8	682,8	742,6	651,6	575,8	492,9
240,2	272,4	295,4	313,7	297,4	214,6	163,5
(171,6)	(203,6)	(227,5)	(242,8)	(230,7)	(148,8)	(99,2)
24,4	46,4	47,5	52,2	53,4	54,5	53,0
44,2	35,6	35,6	34,9	34,1	33,7	32,0
769,0	679,5	727,5	523,3	580,5	544,4	417,9
19,0	24,9	32,2	57,4	110,7	72,0	74,3
674,0	598,0	558,0	606,0	509,0	441,0	529,0

Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non vérifiés)

	2010	2009	2008
Ventes nettes par réseaux de vente (en millions de dollars et en millions de litres)			
Succursales et centres spécialisés	2 254,3 137,4 L	2 140,9 132,1	2 029,5 127,9
Grossistes-épiciers	287,9 36,6 L	276,9 36,0	264,4 34,6
Total	2 542,2 174,0 L	2 417,8 168,1	2 293,9 162,5

Ventes nettes par catégories de produits
(en millions de dollars et en millions de litres)

Vins	1 900,3 142,3 L	1 799,9 137,0	1 700,4 131,9
Spiritueux	551,4 20,3 L	529,4 19,6	513,6 19,4
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	90,5 11,4 L	88,5 11,5	79,9 11,2
Total	2 542,2 174,0 L	2 417,8 168,1	2 293,9 162,5

Autres données financières
(en millions de dollars et en millions de litres)

Ventes nettes aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽³⁾	270,8	231,2	209,3
Bières vendues aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽³⁾	201,0 L	167,3	148,2

(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) Exercice perturbé par un conflit de travail

(3) Ventes effectuées à titre d'intermédiaire, non comprises dans le chiffre d'affaires

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

2007 ⁽¹⁾	2006	2005 ⁽²⁾	2004	2003	2002	2001 ⁽¹⁾
1 913,3	1 753,2	1 506,0	1 581,7	1 487,6	1 349,9	1 222,5
123,6	114,9	101,2	108,2	105,3	97,7	89,0
260,5	260,4	299,3	249,9	232,3	220,9	221,2
32,8	31,9	34,9	29,4	28,9	29,2	30,4
2 173,8	2 013,6	1 805,3	1 831,6	1 719,9	1 570,8	1 443,7
156,4	146,8	136,1	137,6	134,2	126,9	119,4
1 601,8	1 470,3	1 312,0	1 322,4	1 221,9	1 104,6	1 015,9
126,0	116,7	107,6	109,0	105,3	100,9	97,1
492,4	460,0	405,0	427,5	414,2	400,7	385,3
19,0	18,2	16,1	17,3	16,9	16,7	16,5
79,6	83,3	88,3	81,7	83,8	65,5	42,5
11,4	11,9	12,4	11,3	12,0	9,3	5,8
2 173,8	2 013,6	1 805,3	1 831,6	1 719,9	1 570,8	1 443,7
156,4	146,8	136,1	137,6	134,2	126,9	119,4
190,3	159,5	181,6	238,5	150,1	121,2	102,5
132,4	122,8	131,7	203,6	110,1	84,4	83,8

Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non vérifiés)

	2010⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2008
Charges d'exploitation nettes⁽⁴⁾ (en millions de dollars)			
Rémunération et avantages sociaux	332,5	319,2	316,9
Frais d'occupation d'immeuble ⁽⁵⁾	79,6	76,9	73,6
Frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures ⁽⁵⁾	37,1	43,9	59,8
Frais de livraison et communication	8,3	8,8	11,4
Autres charges d'exploitation ⁽⁴⁾	19,3	20,4	16,5
Total	476,8	469,2	478,2

Ratios d'exploitation

(en pourcentages des ventes nettes)

Bénéfice brut	52,9 %	52,8 %	54,0 %
Bénéfice net	34,1 %	33,4 %	33,2 %
Charges d'exploitation nettes ⁽⁴⁾	18,8 %	19,4 %	20,8 %

Autres renseignements

(à la fin de l'exercice)

Nombre d'employés ⁽⁶⁾	5 265	5 260	5 337
Nombre de succursales	416	414	414
Nombre d'agences	395	398	397
Nombre de produits actifs	8 833	8 611	8 231

Superficie des locaux

(en milliers de pieds carrés)

Succursales	1 822,1	1 759,0	1 703,8
Centres de distribution	1 349,7	1 215,4	1 215,4

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks en 2008-2009, les frais directs de livraison sont dorénavant déduits des charges d'exploitation et imputés au coût des produits vendus. En 2009-2010, les frais directs de livraison s'élevaient à 14,4 millions de dollars comparativement à 14,8 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(2) Exercice financier de 53 semaines

(3) Exercice perturbé par un conflit de travail

2007 ⁽²⁾	2006	2005 ⁽³⁾	2004	2003	2002	2001 ⁽²⁾
308,4	280,0	254,3	275,8	252,3	224,6	202,2
72,5	71,2	66,6	64,7	57,4	47,8	40,8
57,8	57,9	60,8	54,2	42,9	34,6	27,1
12,2	13,3	12,3	12,6	12,2	10,5	7,8
21,9	34,9	55,7	38,8	29,1	39,2	36,8
472,8	457,3	449,7	446,1	393,9	356,7	314,7
54,3 %	55,3 %	55,1 %	55,5 %	54,3 %	53,8 %	54,4 %
32,6 %	32,6 %	30,2 %	31,2 %	31,4 %	31,1 %	32,6 %
21,7 %	22,7 %	24,9 %	24,3 %	22,9 %	22,7 %	21,8 %
5 264	5 235	4 494	4 803	4 511	4 242	4 078
414	408	403	398	398	380	370
395	400	403	403	401	399	252
7 532	7 243	7 633	7 148	6 755	7 250	7 386
1 687,1	1 660,9	1 633,1	1 595,7	1 542,9	1 306,3	1 404,0
1 166,9	1 166,9	1 152,6	1 127,6	983,0	877,9	848,1

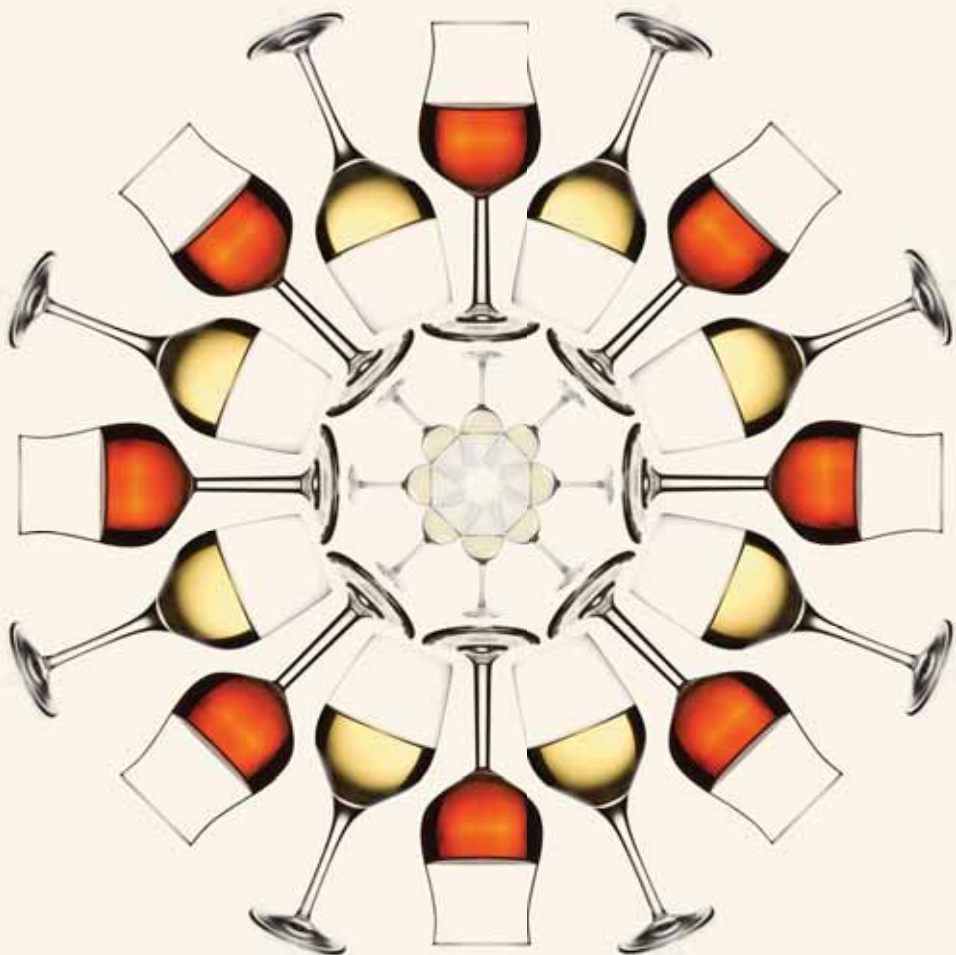
(4) Après déduction des autres produits et des autres revenus

(5) Incluant les charges d'amortissements

(6) Le nombre d'employés est établi sur la base d'équivalence de personnes/année à temps complet.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

GOVERNANCE



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société des alcools du Québec est composé de 12 membres, dont le président et chef de la direction.

Les membres du conseil d'administration possèdent des profils professionnels diversifiés et mettent leurs connaissances et leurs compétences au profit des quatre comités du conseil d'administration, dont le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification, le comité des pratiques commerciales et le comité des ressources humaines.

Sous la présidence de M. Norman Hébert jr., le conseil d'administration a tenu 12 séances au cours de l'exercice financier 2009-2010 et rempli toutes les fonctions habituelles relatives à la conduite des affaires de la Société. Il a examiné et approuvé le budget de la Société de même que les états financiers annuels, ainsi que le rapport annuel. Il a également approuvé le Plan de covérification, les politiques des ressources humaines, les normes et barèmes de rémunération, ainsi que les autres conditions d'emploi des dirigeants et des employés de la Société. De plus, le conseil a reçu, après chacune des séances de ses comités, un rapport verbal ainsi que les procès-verbaux faisant état des dossiers qui ont été à l'étude au cours de ces séances.

En plus des activités courantes, plusieurs faits saillants ont marqué l'exercice financier 2009-2010. En effet, et ce conformément à l'article 15.1 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration a adopté le Plan stratégique de la Société des alcools du Québec 2010-2012, lequel a été approuvé par le Conseil des ministres le 25 novembre 2009.

Par ailleurs, il a recommandé au gouvernement les paramètres monétaires et normatifs pour le règlement des conventions collectives de deux des syndicats de la Société des alcools du Québec, soit le Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux (SEMB) et le Syndicat des Travailleurs(euses) de la Société des alcools du Québec (STTSAQ). Des ententes d'une durée respective de huit et sept ans ont ainsi été conclues au cours de l'exercice financier 2009-2010.

Enfin, conformément à l'article 15.15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration de la SAQ assure un suivi périodique des indicateurs de performance et du tableau de bord d'entreprise.

COMITÉS DU CONSEIL

Le comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est présidé par M^{me} Louise Ménard et est composé de cinq membres. Au cours de l'exercice 2009-2010, il a tenu quatre séances.

Le comité a rempli toutes les fonctions courantes énoncées à l'article 22 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Il a entre autres révisé les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration ainsi que les critères d'évaluation du président, des membres du conseil et du fonctionnement de ce dernier et a supervisé l'évaluation annuelle des comités et du conseil d'administration.

De plus, il a effectué un suivi des résultats de l'application du programme d'éthique de vente *Visé 25* dans le réseau des succursales.

Le comité de gouvernance et d'éthique a également assuré le suivi de l'implantation du Plan de développement durable de la SAQ.

Il a aussi procédé à l'étude des rapports semestriels soumis par l'ombudsman des relations d'affaires et du personnel de la Société des alcools du Québec et a recommandé au conseil d'administration de procéder au renouvellement de son mandat pour une période d'une année se terminant en octobre 2010.

Finalement, il a organisé pour les membres du conseil d'administration une séance de formation portant sur la chaîne d'approvisionnement ainsi que la logistique et la distribution des produits vendus par la Société des alcools du Québec.

Le comité de vérification

Le comité de vérification est présidé par M^{me} Chantal Bélanger et est composé de six administrateurs dont deux sont membres de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec. Au cours de l'exercice financier 2009-2010, le comité de vérification a tenu huit séances.

Le comité a notamment recommandé au conseil d'administration d'approuver les états financiers. Il s'est assuré que ceux-ci reflétaient fidèlement la situation financière de la Société et que les mécanismes des contrôles internes en place étaient adéquats et efficaces. À ce sujet, le comité assure un suivi périodique des contrôles liés à la communication de l'information financière de la Société.

Le comité a également supervisé et participé à tout le processus menant à la transition et à la mise en place des Normes internationales d'information financière (IFRS).

De plus, le comité a effectué un suivi des travaux du comité de gestion des risques en vue de l'implantation d'un processus efficace de gestion intégrée des risques.

Il a également recommandé au conseil d'administration l'approbation d'un Plan annuel de vérification et assuré un suivi du Plan visant l'optimisation des ressources humaines et portant sur la gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Finalement, il a mis en place la nouvelle orientation du Service de la vérification interne et supervisé ses activités. Il a également rencontré et supervisé périodiquement les vérificateurs externes et les représentants du Vérificateur général du Québec afin d'échanger et d'adopter le Plan de covérification des états financiers de la Société. Les honoraires facturés à la Société et à ses apparentés par les vérificateurs externes pour les services rendus du 16 mai 2009 au 20 mai 2010 totalisent 240 000 dollars.

Le comité des pratiques commerciales

Le comité des pratiques commerciales est présidé par M. Yves Archambault et est composé de sept membres. Au cours de l'exercice financier 2009-2010, le comité des pratiques commerciales a tenu huit séances.

Le comité a notamment pour mandat d'étudier les politiques et affaires courantes de la Société des alcools du Québec qui concernent l'achat et la mise en marché des produits distribués par la Société, incluant le marketing et les promotions offertes. De plus, il s'assure du respect de la Politique en matière de contrats et engagements financiers, incluant le développement de son réseau de succursales et d'agences. Finalement, il examine les dossiers concernant les communications externes et la responsabilité sociétale.

Afin d'exécuter toutes les responsabilités que lui a déléguées le conseil d'administration, le comité a notamment procédé à la refonte de la Politique d'achat et de mise en marché et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration. Il a également assuré le suivi périodique du Plan de développement du réseau de succursales et des agences et il a procédé à la révision de la Politique de commandes privées et à la mise à jour de la Politique en matière de contrats et d'engagements financiers. Finalement, le conseil d'administration a adopté la refonte de la Politique des dons et des commandites, qui prévoit désormais l'ajout de nouveaux créneaux dont l'aide alimentaire.

Le comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est présidé par M. Adam Turner et est composé de sept membres.

Le comité a principalement pour mandat de s'assurer de la mise en place de politiques relatives aux ressources humaines. Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité des ressources humaines a tenu huit séances, à l'occasion desquelles il a rempli toutes les fonctions courantes énoncées à l'article 27 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Il a, entre autres, recommandé au conseil d'administration l'approbation de la structure de rémunération et les conditions d'emploi des dirigeants et des employés non syndiqués de la Société, participé à la révision des emplois d'encadrement et recommandé au conseil d'administration les critères d'évaluation du président et chef de la direction.

De plus, il a suivi les travaux des comités de négociation des conventions collectives du Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux (SEMB) et du Syndicat des Travaill(e)urs de la Société des alcools du Québec (STTSAQ) et a proposé au conseil d'administration de recommander au gouvernement du Québec les paramètres monétaires et normatifs en vue d'obtenir une entente avec ces deux syndicats.

D'autre part, il a recommandé au comité de vérification que le mandat annuel d'optimisation des ressources porte sur la gestion de la santé et de la sécurité au travail et a assuré un suivi de ce mandat.

Finalement, les membres du comité ont examiné le suivi du Plan de relève des dirigeants de la Société et pris acte des résultats de la revue des talents 2009 pour les postes de vice-présidents et de directeurs.

Présence des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et de ses comités

Exercice financier 2009-2010					
Administrateurs	Conseil d'administration	Comité des pratiques commerciales	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines
Séances	12 ⁽¹⁾	8 ⁽²⁾	4 ⁽³⁾	8 ⁽⁴⁾	8 ⁽⁵⁾
Norman Hébert jr.	11/12	1/8	1/4	3/8	4/8
Philippe Duval	11/12	8/8	s. o.	s. o.	s. o.
Yves Archambault	10/12	7/8	s. o.	s. o.	8/8
Chantal Bélanger	12/12	s. o.	4/4	8/8	s. o.
Johanne Brunet	11/12	8/8	s. o.	7/8	s. o.
Céline Blanchet*	6/6	3/4	s. o.	s. o.	2/3
Louise Ménard	12/12	s. o.	4/4	s. o.	8/8
Gary Mintz	7/12	6/8	3/4	s. o.	s. o.
Robert Morier	11/12	s. o.	s. o.	8/8	8/8
Pietro Perrino	12/12	8/8	s. o.	8/8	s. o.
Jean-Marie Toulouse	7/12	s. o.	4/4	s. o.	7/8
Adam Turner	7/12	s. o.	s. o.	6/8	8/8

(1) Quatre séances hors calendrier et une séance ayant fait l'objet d'un changement de date

(2) Une séance hors calendrier

(3) Une séance hors calendrier

(4) Trois séances hors calendrier et une séance ayant fait l'objet d'un changement de date

(5) Trois séances hors calendrier

* M^{me} Céline Blanchet a été nommée le 7 octobre 2009.

Rémunération des cinq plus hauts salariés et membres de la direction

(en dollars)

Exercice financier 2009-2010				
Nom	Titre	Salaire de base	Programme de boni annuel	Autres formes de rémunération*
Philippe Duval	Président et chef de la direction	284 267 \$	42 640 \$	6 081 \$
Alain Brunet	Vice-président et chef de l'exploitation	234 150 \$	70 245 \$	9 767 \$
Richard Genest	Vice-président et chef de la direction financière	219 541 \$	65 862 \$	8 668 \$
Luc Vachon	Vice-président à la logistique et à la distribution	211 610 \$	63 483 \$	10 395 \$
Benoit Durand	Vice-président aux ressources informationnelles	194 738 \$	58 421 \$	25 223 \$

* Avantages imposables sur la base de l'année civile 2009 liés aux achats des boissons alcooliques, à l'utilisation d'une automobile, aux cotisations professionnelles et aux assurances collectives.

Rémunération des administrateurs 2009-2010*(en dollars)*

Norman Hébert jr. ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	31 704 \$
Yves Archambault ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁵⁾	23 346 \$
Chantal Bélanger ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	22 816 \$
Johanne Brunet ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	21 224 \$
Céline Blanchet ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁵⁾	10 081 \$
Louise Ménard ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	22 816 \$
Gary Mintz ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	16 183 \$
Robert Morier ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	20 959 \$
Pietro Perrino ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	21 755 \$
Jean-Marie Toulouse ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	16 979 \$
Adam Turner ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	21 489 \$
Total	229 352 \$

(1) Conseil d'administration

(2) Comité des pratiques commerciales

(3) Comité de gouvernance et d'éthique

(4) Comité de vérification

(5) Comité des ressources humaines

Note : Rémunération payable aux administrateurs selon le décret numéro 610-2006 adopté le 28 juin 2006 et majorée de 2 % annuellement

Effectif (par sexes et divisions)*Portrait des employés au 27 mars 2010*

Division	Femmes	Hommes	Total
Affaires publiques et communications	35	6	41
Commercialisation	93	43	136
Direction de l'exploitation	28	19	47
Exploitation des réseaux de vente	2 765	2 607	5 372
Finances	162	246	408
Logistique et distribution	100	679	779
Président et chef de la direction	5	5	10
Ressources humaines	68	17	85
Ressources informationnelles	67	171	238
Secrétariat général et services juridiques	16	8	24
Stratégie et développement des affaires	1	1	2
Total	3 340	3 802	7 142

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NORMAN HÉBERT JR.

Président du conseil d'administration

- Nommé le 15 novembre 2006 pour un mandat de deux ans (Décret 1043-2006)
- Renouvellement le 28 janvier 2009 pour un mandat de cinq ans (Décret 47-2009)

Président et chef de la direction

- Groupe Park Avenue inc.

Licencié en droit de l'Université d'Ottawa et détenteur d'un baccalauréat en commerce de l'Université Concordia, Norman Hébert jr. est, depuis 1991, président et chef de la direction du Groupe Park Avenue inc. M. Hébert est membre du conseil d'administration de l'Université Concordia. Il est également coprésident de la campagne Centraide du Grand Montréal 2010. Il fut aussi président de la Corporation des concessionnaires automobiles de Montréal et président de la section du Québec de la Young Presidents' Organization.

PHILIPPE DUVAL

Administrateur

- Nommé le 18 juin 2008 pour un mandat de trois ans (Décret 615-2008)

Président et chef de la direction

- SAQ

Diplômé en relations industrielles de l'Université de Montréal, Philippe Duval a acquis une vaste expérience dans les secteurs des ressources humaines, des ventes et de la gestion. Il a occupé successivement plusieurs fonctions au sein d'entreprises telles que la Société de développement de la Baie-James, Delisle Canada, Aéroports de Montréal, Uniboard Canada inc. et Molson Canada. Il détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme administrateur de sociétés certifié. Il a joint les rangs de la SAQ en décembre 2003 à titre de vice-président, Ressources humaines avant de devenir vice-président, Exploitation des réseaux de vente et Ressources humaines en février 2006. Il est président et chef de la direction de la SAQ depuis juin 2008.

YVES ARCHAMBAULT

Président du comité des pratiques commerciales

Administrateur

- Nommé le 12 septembre 2003 pour un mandat de deux ans (Décret 937-2003)
- Renouvellement le 16 novembre 2005 pour un mandat de deux ans (Décret 1085-2005)
- Deuxième renouvellement le 27 août 2008 pour un mandat de deux ans (Décret 798-2008)

Licencié de HEC Montréal, Yves Archambault siège actuellement à titre d'administrateur pour Desjardins Groupe d'assurances générales ainsi que pour Technologies 20-20 inc. Il a occupé le poste de vice-président exécutif chez le Groupe Val Royal de 1988 à 1993. Il a été par la suite président et chef de l'exploitation de Réno-Dépôt inc. de 1993 à 1997, puis chef de la direction jusqu'en 2002. Il a également siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés, dont Arcon Canada, Culinar, Kingfisher plc et Réno-Dépôt inc.

CHANTAL BÉLANGER**Présidente du comité de vérification****Administratrice**

- Nommée le 18 décembre 2002 pour un mandat de deux ans (Décret 1507-2002)
- Renouvellement le 16 novembre 2005 pour un mandat de deux ans (Décret 1085-2005)
- Deuxième renouvellement le 27 août 2008 pour un mandat de deux ans (Décret 798-2008)

Membre de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec et titulaire d'un certificat de 1^{er} cycle en sciences comptables de l'Université du Québec à Rimouski, Chantal Bélangère possède également un diplôme en gestion bancaire de l'Institut des banquiers canadiens. Elle détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. M^{me} Bélangère a occupé pendant 20 ans différents postes de cadre à la Banque Laurentienne du Canada, où elle fut notamment première vice-présidente aux services financiers aux particuliers pour le Québec. Actuellement, elle siège au conseil d'administration des Industries Lassonde inc., de la Régie des rentes du Québec, ainsi que de l'Institut des administrateurs de sociétés – section du Québec, en plus de présider le comité de vérification des deux premiers de ces organismes.

CÉLINE BLANCHET**Administratrice**

- Nommée le 7 octobre 2009 pour un mandat de deux ans (Décret 1075-2009)

Vice-présidente aux affaires corporatives

- DeSerres inc.

Détentrice d'un baccalauréat ès arts (économie) et d'une licence en droit de l'Université Laval, M^{me} Blanchet est également membre du Barreau du Québec depuis 1985 et détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle œuvre dans le secteur du commerce de détail à titre de vice-présidente, Affaires corporatives chez DeSerres inc. M^{me} Blanchet a agi antérieurement à titre de directrice principale des affaires publiques à la Banque Laurentienne du Canada, après avoir occupé différents postes comme professionnelle à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec. Elle siège actuellement au conseil d'administration de plusieurs sociétés, dont l'Association du Barreau canadien - Division Québec, le Chaïmon et comme membre du comité de la Maison des étudiants canadiens à Paris.

JOHANNE BRUNET**Administratrice**

- Nommée le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (Décret 623-2007)

Professeure agrégée

- Service de l'enseignement du marketing à HEC Montréal

Membre de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec, Johanne Brunet est détentrice d'un doctorat en *Industrial and Business Studies* de l'Université de Warwick (Royaume-Uni) et d'une maîtrise en administration des affaires en marketing et gestion internationale de HEC Montréal. Elle détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle a été Lauréate 1999 Action femmes d'affaires de la Chambre de commerce de Montréal. M^{me} Brunet a travaillé comme directrice de la production extérieure et des acquisitions à la Société Radio-Canada, pour ensuite œuvrer en tant que vice-présidente principale à TV5-Amériques. Elle siège également au conseil d'administration de Vivavision Inc., du Théâtre du Rideau Vert et de la Société d'habitation de Montréal (SHDM), de même qu'à certains autres en Angleterre.

LOUISE MÉNARD**Présidente du comité de gouvernance et d'éthique****Administratrice**

- Nommée le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (Décret 623-2007)

Présidente

- Groupe Méfor inc.

Licenciée en droit de l'Université de Montréal, Louise Ménard détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle est présidente du Groupe Méfor inc. Elle a agi antérieurement à titre de vice-présidente, Affaires corporatives et juridiques et secrétaire chez Sodarcan inc. Elle a été membre du conseil d'administration de Assuris Inc. (2004-2007); secrétaire du conseil d'administration de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal (1990-2006) et membre des comités exécutifs et des ressources humaines (1990-2000) de cette même Fondation; présidente du comité consultatif de Nomad Logic Inc. (2001-2002) et présidente du conseil d'administration de Alena Capital Inc. (2000-2002). Elle est membre du conseil d'administration de ProMetic Sciences de la vie inc., de la Fondation Sur la pointe des pieds et gouverneure de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal.

GARY MINTZ**Administrateur**

- Nommé le 12 septembre 2003 pour un mandat de deux ans (Décret 937-2003)
- Renouvellement le 16 novembre 2005 pour un mandat de deux ans (Décret 1085-2005)
- Deuxième renouvellement le 27 août 2008 pour un mandat de deux ans (Décret 798-2008)

Vice-président aux achats industriels

- La compagnie américaine de fer et métaux inc. (AIM)

Gary Mintz est diplômé en commerce de l'Université McGill et détient une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia. Il est vice-président aux achats industriels de La compagnie américaine de fer et métaux inc. (AIM) depuis 26 ans. M. Mintz participe aussi comme bénévole à de nombreuses œuvres caritatives, notamment celles de l'Hôpital général juif et de l'Hôpital Notre-Dame.

ROBERT MORIER**Administrateur**

- Nommé le 12 septembre 2003 pour un mandat de deux ans (Décret 937-2003)
- Renouvellement le 16 novembre 2005 pour un mandat de deux ans (Décret 1085-2005)
- Deuxième renouvellement le 27 août 2008 pour un mandat de trois ans (Décret 798-2008)

Président

- Robert Morier inc.

Robert Morier détient un diplôme d'assureur-vie agréé de même qu'une maîtrise en sciences commerciales de l'Université de Sherbrooke. Président de son propre cabinet de services financiers, M. Morier a présidé deux campagnes d'Opération Nez rouge. Il est aussi membre fondateur et trésorier de la Fondation Athlétas, qui soutient le développement des athlètes étudiants de l'Université de Sherbrooke.

PIETRO PERRINO**Administrateur**

- Nommé le 3 novembre 2004 pour un mandat de deux ans (Décret 1021-2004)
- Renouvellement le 7 août 2007 pour un mandat de trois ans (Décret 623-2007)

Président

- Pergui Groupe Conseil inc.

Vice-président

- VM Cap

Pietro Perrino est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal. Il détient également une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de sociétés certifié. En mars 1999, il a fondé Pergui Groupe Conseil inc., où il agit à titre de consultant auprès de dirigeants d'entreprise en élaborant avec eux leur positionnement stratégique et le développement d'affaires. M. Perrino est également président du conseil d'administration de ZoomMed.

JEAN-MARIE TOULOUSE**Administrateur**

- Nommé le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (Décret 623-2007)

Professeur honoraire

- École des HEC de Montréal

Jean-Marie Toulouse, Ph.D. (psychologie sociale, Université de Montréal), postdoctorat (*management*, UCLA), est professeur émérite à HEC Montréal. Il y a enseigné la stratégie d'entreprise et l'entrepreneurship et y a également occupé plusieurs postes administratifs dont celui de directeur pendant près de 12 ans. Il a publié plusieurs ouvrages et un nombre considérable d'articles dans les plus grandes revues de sa discipline et les meilleures revues professionnelles. Au cours de sa carrière, M. Toulouse a été membre de plusieurs conseils d'administration. Il est officier de l'Ordre du Québec et membre de la Société royale du Canada.

ADAM TURNER**Président du comité des ressources humaines****Administrateur**

- Nommé le 25 mai 2005 pour un mandat de deux ans (Décret 483-2005)
- Renouvellement le 7 août 2007 pour un mandat de trois ans (Décret 623-2007)

Président

- Divco ltée

Détenteur d'un baccalauréat en sciences politiques et français de l'Université Western Ontario, Adam Turner est aussi diplômé de l'Institut international de formation des cadres, comptabilité et finance de l'Université McGill. Il occupe le poste de président de Divco ltée, une entreprise de construction de bâtiments institutionnels, industriels et commerciaux. M. Turner a agi comme administrateur au sein de nombreuses organisations dont Kids for Kids, Young Entrepreneurs' Organization, Shanmark Medical, Prosys Tech, Adtek PhotoMask et Perry Baromedical.

CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

En décembre 2006, le gouvernement du Québec adoptait le projet de loi 53, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. En vue de s'y conformer et de mettre en place les meilleures pratiques dans le domaine, la SAQ s'est dotée d'un Code d'éthique à l'intention de ses employés. Conçu en collaboration avec tous les secteurs de l'entreprise et entré en vigueur le 1^{er} décembre 2008, ce Code est un guide de référence incontournable qui permet aux employés d'agir en harmonie avec les bonnes pratiques d'affaires promues par la SAQ. Inspiré des valeurs de l'entreprise – passion, respect, responsabilité, intégrité, collaboration et équilibre –, cet outil fournit des repères solides à l'ensemble des employés de la SAQ. En tant que société d'État à vocation commerciale, la SAQ tient à préserver la confiance de ses partenaires d'affaires et clients et accorde ainsi une grande importance à l'éthique de ses employés. Le Code d'éthique est donc un outil qui s'intègre dans un processus évolutif au sein duquel le comité consultatif à l'éthique a un rôle de première importance.

L'OMBUDSMAN, EN TOUTE ÉQUITÉ

Le poste d'ombudsman aux relations d'affaires et du personnel a été confié à une personne d'expérience, M. Jacques Desmeules, président-directeur général de la SAQ de 1971 à 1978. L'ombudsman peut recevoir les plaintes des membres du personnel ainsi que celles des partenaires d'affaires qui n'ont pas reçu de réponse, ou de réponse satisfaisante, de la part du (des) responsable(s) de la SAQ. Il doit analyser et traiter ces plaintes selon le principe de l'équité. L'ombudsman, dont la fonction relève du conseil d'administration et de son comité de gouvernance et d'éthique, jouit d'ailleurs d'une indépendance absolue à l'égard de la direction de la SAQ de façon qu'il puisse exercer sa tâche en toute impartialité. Il a un pouvoir de recommandation auprès du conseil d'administration, auquel il présente, deux fois par année, un rapport de ses activités, comme ce fut le cas en 2009-2010. Au cours de cet exercice, M. Desmeules a traité de nombreux dossiers reliés aux relations avec le personnel et aux pratiques commerciales de la SAQ et a formulé des recommandations. En plus d'être membre du Forum canadien des ombudsmans, l'ombudsman de la SAQ souscrit au code de déontologie de l'International Ombudsman Association (IOA), dont il est membre certifié.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

BILAN 2009-2010

L'adoption du projet de loi 86 modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoyait l'application du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* obligeant tout organisme public à diffuser un éventail de documents sur son site Internet. Cette obligation s'inscrit dans la volonté du gouvernement de faire preuve de plus de transparence à l'égard des citoyens en leur permettant d'accéder plus facilement, par l'intermédiaire de son site Internet, aux documents détenus par un organisme public.

Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

Un comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels a été formé le 12 juin 2008. Il a pour mandat de soutenir le président et chef de la direction de la SAQ dans l'exercice de ses responsabilités et obligations découlant de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, ce comité a tenu cinq séances. Il a, entre autres, évalué les mesures particulières à respecter en matière de protection des renseignements personnels. Dans ce contexte, il a proposé au comité de direction de la SAQ l'adoption d'une *Directive sur la vidéosurveillance* en novembre 2009. De plus, il a organisé des séances de formation dans le but de sensibiliser et de former l'ensemble des employés de la SAQ ainsi que les membres du personnel de direction sur les obligations et les pratiques en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Ces rencontres ont aussi été l'occasion de présenter la *Directive relative à la gestion et à la protection des renseignements personnels des employés* et la *Directive relative à l'accès aux documents de la SAQ*. Il y fut également question de la tenue du Registre des communications de renseignements personnels.

Diffusion des documents

En ce qui concerne la diffusion des documents, une section intitulée « Accès à l'information » a été développée sur le site Internet de la SAQ afin qu'y soient déposés, en date du 27 novembre 2009, les documents dont la diffusion est prescrite par l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Par le fait même, l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions a été l'occasion de revoir certaines de nos pratiques, de les arrimer à la réforme et de préparer la diffusion automatique des documents visés. Ainsi, une refonte du Plan de classification de même qu'une révision des déclarations de fichiers de renseignements personnels et du registre des communications de renseignements personnels ont été effectuées.

Traitement des demandes d'accès à l'information

Pour l'année 2009, la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à la SAQ a traité 290 demandes qui lui ont été adressées.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent se doter d'un Code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « *Règlement* ») adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c. 6, a. 1);

Considérant que la loi et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, lesquels sont en partie reproduits à titre informatif à l'*Annexe 1* du présent Code;

Considérant que l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence et de responsabiliser l'administration et les administrateurs publics;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un Code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise;

En considération de ce qui précède, les membres du conseil d'administration adoptent le Code d'éthique et de déontologie qui suit :

SECTION I.

Interprétation

1. Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

- a) « **membre du conseil** » désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps;
- b) « **association** » désigne une association ou un regroupement de personnes, de sociétés ayant un intérêt direct ou indirect dans le commerce des boissons alcooliques ou l'organisation du commerce des boissons alcoolique;
- c) « **autorité compétente** » désigne le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif;
- d) « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an;
- e) « **conseil** » désigne le conseil d'administration de la Société;
- f) « **contrat** » comprend un contrat projeté;
- g) « **entreprise** » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier;
- h) « **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants à charge;
- i) « **loi** » désigne la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, L.R.Q. c. S-13, telle qu'elle a été amendée et modifiée à l'occasion; et
- j) « **Société** » désigne la Société des alcools du Québec.

2. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et/ou l'incitation à le poser.

SECTION 2.

Dispositions générales

3. Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du conseil.
 Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.
 Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des membres du conseil; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
4. Le membre du conseil est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, ainsi que ceux établis dans le présent Code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les dispositions les plus exigeantes doivent s'appliquer.
5. Dans les 30 jours de l'adoption du présent Code par le conseil, chaque membre du conseil doit remplir et signer l'attestation reproduite à l'*Annexe 2* du présent Code; cette attestation, une fois remplie, est remise au président du conseil, qui doit la remettre au secrétaire de la Société aux fins de conservation.
 Chaque nouveau membre du conseil doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.
6. Le membre du conseil s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis que ce dernier peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

SECTION 3.

Principes d'éthique

7. Pendant toute la durée de son mandat, le membre du conseil doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.
 Le membre du conseil doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.
 Dans l'exécution de ses fonctions, le membre du conseil fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.
8. Le membre du conseil ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers.

9. Le membre du conseil prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

10. Le membre du conseil doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions de membre du conseil; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat de membre du conseil; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.

11. Les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire du conseil et ce, pour des motifs sérieux. Toutefois, les délibérations, les votes et les positions défendues par les membres sont confidentiels.

SECTION 4.

Règles de déontologie

12. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté.
13. Le membre du conseil à temps plein, dont le président et chef de la direction, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre membre du conseil qui a ou dont l'employeur a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise, un contrat ou une association doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise, le contrat ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit également dénoncer dès qu'il en a connaissance les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

SECTION 4 (SUITE).

14. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Tout document identifié par le conseil d'administration ou par le secrétaire général comme étant confidentiel revêt un caractère confidentiel et ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par le membre du conseil sans une autorisation expresse du conseil.

15. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donateur ou à la Société.

16. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

17. Le membre du conseil ne peut accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou d'une entreprise faisant affaires avec la Société ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage est destiné à l'influencer ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des attentes en ce sens. Le membre du conseil ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à l'influence qu'il pourrait exercer sur quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

SECTION 5.

Divulgence et abstention

18. La divulgation requise à l'article 13 se fait :

- a) lors de la réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ; ou
- b) dès le moment où le membre du conseil qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un ; ou
- c) dès le moment où le membre du conseil acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu ; ou
- d) dès le moment où le membre du conseil acquiert un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

19. Le membre du conseil doit effectuer la divulgation requise à l'article 13 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des membres du conseil.

20. Les articles 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate du membre du conseil.

21. Le membre du conseil doit remettre au président du conseil, dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'*Annexe 3* et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens ;
- b) le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
- c) le nom de toute association dans laquelle il exerce des fonctions ou de laquelle il est membre en précisant ses fonctions le cas échéant ainsi que les objets visés par cette association.

Le membre du conseil pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

Le membre du conseil doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

22. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 13 et 18 à 21 au secrétaire de la Société, qui les conserve dans les dossiers de la Société.

SECTION 6.**Administrateurs nommés à d'autres conseils**

- 23.** Le membre du conseil nommé par la Société afin d'exercer des fonctions d'administrateur auprès d'un autre organisme ou entreprise (ci-après la « personne nommée ») est tenu de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, par le Règlement et par le présent Code, ainsi que ceux établis dans le Code d'éthique et de déontologie de tel organisme ou entreprise. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
- 24.** La personne nommée n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels que ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise. Toutefois, toute rémunération allouée au président et chef de la direction occupant un poste à temps plein au sein de la Société doit être versée directement au nom de la Société.
- 25.** Sous réserve de ses engagements de confidentialité et de ses devoirs d'honnêteté et de loyauté et généralement des engagements de même nature découlant de la loi et du Code d'éthique de l'organisme ou de l'entreprise au sein duquel la personne nommée exerce des fonctions d'administrateur, cette dernière doit informer la Société de toute question soulevée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration de tel organisme ou entreprise qui pourrait avoir un impact significatif sur le plan financier, sur la réputation ou sur les opérations de la Société. La personne nommée est tenue d'informer la Société de toute question dans un délai raisonnable, et ce, préalablement aux votes des administrateurs.

SECTION 7.**Dispenses**

- 26.** Les dispositions du présent Code relatives aux déclarations et aux conflits d'intérêts ne s'appliquent pas :
- à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel le membre du conseil ne participe ni directement ni indirectement ;
 - à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
 - à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre le membre du conseil ;
 - à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)* à des conditions identiques pour tous.

SECTION 8.**Processus disciplinaire**

- 27.** Le président du conseil veille à l'application du présent Code, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil. Le président du conseil a pour mandat :
- de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout membre du conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème ;
 - de traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
 - de faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.
- 28.** Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.
- 29.** Le président du conseil peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.
- 30.** Le président du conseil préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
- 31.** Lorsque le président du conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un membre du conseil n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.
- 32.** Tout employé ou membre du conseil de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un membre du conseil auprès de l'autorité compétente.
- 33.** Le dossier de plainte est traité par l'autorité compétente et une sanction, le cas échéant, est imposée à l'administrateur en défaut conformément à ce que prévoit le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

SECTION 9.**Dispositions finales**

- 34.** Le présent Code d'éthique et de déontologie entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'administration de la Société.
- Il n'a aucun effet rétroactif.

ANNEXE I

Extraits de lois et règlement relatifs aux principes d'éthique et aux règles de déontologie applicables aux administrateurs publics

Loi sur la Société des alcools du Québec

{Conflit d'intérêts}

13. Aucun membre du conseil d'administration qui exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt lui échoit par succession ou par donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

{Révélation d'intérêt}

Tout autre membre du conseil d'administration ayant un intérêt dans une entreprise doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au président du conseil et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Code civil du Québec

Art. 321. L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Art. 322. L'administrateur doit agir avec prudence et diligence. Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

Art. 323. L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

Art. 324. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêts est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

Art. 325. Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracte avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois, aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

Art. 326. Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics

Chapitre II : Principes d'éthique et règles générales de déontologie

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le présent Règlement, ainsi que ceux établis dans le Code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

ANNEXE I (SUITE)

- 6.** L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
- Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
- 7.** L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
- 8.** Le président du conseil d'administration, le premier dirigeant d'un organisme ou d'une entreprise et les administrateurs publics à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 9.** L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
- Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
- Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit faire aussi cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.
- 10.** L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou de l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

- 11.** L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'organisme ou de l'entreprise avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.
- 12.** L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

- 13.** L'administrateur public à plein temps doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement écrit du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

ANNEXE I (SUITE)

14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

16. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'organisme ou de l'entreprise.

18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme ou d'une entreprise visé au premier alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

19. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de l'organisme ou de l'entreprise.

ANNEXE 2**Attestation**

Je, soussigné(e), _____, domicilié(e) et résidant au _____, en la ville de _____, province de Québec, administrateur(trice) à la Société des alcools du Québec, déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des alcools du Québec adopté par le conseil d'administration le _____ et en comprendre le sens et la portée.

Je, par la présente, me déclare lié(e) envers la Société des alcools du Québec par chacune des dispositions dudit Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des alcools du Québec tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Donné à _____, ce _____^e jour du mois de _____ 200____.

Témoïn

Administrateur(trice)

ANNEXE 3**Avertissement**

Le(la) déclarant(e), pour comprendre la portée de ses obligations, devrait se référer au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec, et en particulier, aux notions d'entreprise et d'intérêt telles qu'elles sont précisées au Code d'éthique et de déontologie.

Déclaration :

Je, _____, (membre du conseil de la Société des alcools du Québec), déclare les intérêts suivants :

1. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des fonctions qu'un membre de ma famille immédiate ou moi-même exerce ou des intérêts qu'un membre de ma famille immédiate ou moi-même détient dans les entreprises suivantes, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie :

Nature du lien ou de l'intérêt

Entreprise	Fonction	Créancier	Nombre d'actions ou de parts détenues	Autre	Pourcentage des parts détenues
------------	----------	-----------	---------------------------------------	-------	--------------------------------

2. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des entreprises, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie, à l'égard desquelles mon employeur, la personne morale, la société ou autre entreprise, dont un membre de ma famille immédiate ou moi-même est propriétaire, actionnaire, administrateur(trice) ou dirigeant(e), exerce des fonctions et/ou détient des intérêts :

Nature du lien ou de l'intérêt

Entreprise	Fonction	Créancier	Nombre d'actions ou de parts détenues	Autre	Pourcentage des parts détenues
------------	----------	-----------	---------------------------------------	-------	--------------------------------

3. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des fonctions que moi-même, mon employeur, la personne morale, la société ou l'entreprise dont un membre de ma famille immédiate ou moi-même est propriétaire, actionnaire, administrateur(trice) ou dirigeant(e) exerce dans les associations suivantes, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie :

Nature du lien ou de l'intérêt

Association	Fonction	Membre	Objet
-------------	----------	--------	-------

Signature

Fonction

Date

Gestion de la publication :

Nathalie Hamel, vice-présidente aux affaires publiques et aux communications et Michèle Cloutier, directrice des communications externes

Rédaction de la section générale et coordination :

Anne-Marie Desautels

Rédaction de la section financière :

Équipe de la comptabilité corporative

Coordination photographique :

Johanne Blouin

Révision :

Monique Thouin

Conception et design graphique :

CG3 inc. | Communications | Graphisme

Photographie :

F2.8 photo

Getty images

Louise Bilodeau (photo p. 18)

Impression :

Imprimerie L'Empreinte

Pour obtenir un exemplaire supplémentaire de ce rapport, s'adresser à :

SAQ

Service à la clientèle

Téléphone : 514 254-2020 ou 1 866 873-2020

Le rapport annuel de la SAQ est produit

par la Vice-présidence aux affaires publiques

et aux communications avec la collaboration

de la Vice-présidence aux finances, de la Vice-présidence

aux services juridiques et du Secrétariat général.

Imprimé au Québec

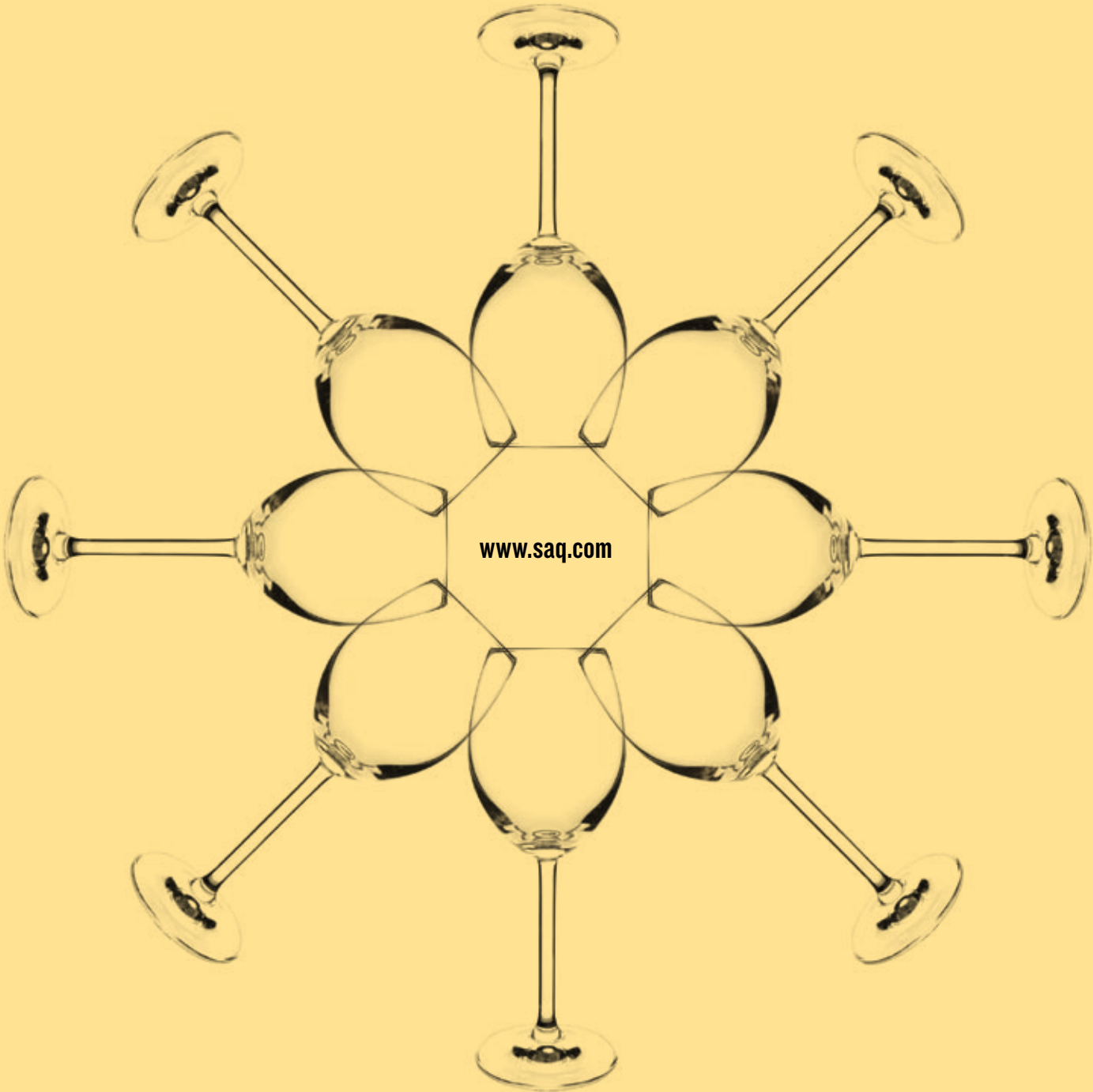
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

ISSN 0845-44594-5

ISBN 978-2-550-59147-4 (version imprimé)

ISBN 978-2-550-59148-1 (version PDF)

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.



www.saq.com

